

au cœur du social

OPTIONS

ALEXANDRE MARCHI / MAXPPP

ÉCONOMIE
PLUS BELLE
EN SON MIROIR
Pages 46 à 48

FONCTIONS PUBLIQUES

Dans quel État ?

RETRAITES
Ce qui attend
l'encadrement
Page 28

DÉPLOIEMENT
Premiers pas
prometteurs
Page 30

Le projet de loi
de transformation
de la Fonction publique
annonce un véritable
chambardement social
et procède d'une
conception nouvelle
et à très hauts risques
de l'action publique.
Pages 16 à 27



Liberté • Égalité • Fraternité

ÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE COMPTOIR

de la nouvelle entreprise

malakoff médéric humanis

DÉCRYPTER ET ANTICIPER les grandes tendances de L'HUMAIN EN ENTREPRISE

Retrouvez les enseignements clefs de nos **études**
et nos **pratiques inspirantes** sur le management,
la santé et la qualité de vie au travail, pour
agir aujourd'hui et se projeter demain.



@ComptoirNvlEntr



malakoff médéric
humanis

SANTÉ - PRÉVOYANCE - RETRAITE - ÉPARGNE



éditorial

Toutes et tous unis pour une autre réforme des retraites !

En refusant d'augmenter la part des richesses affectée aux retraites, et compte tenu de la croissance du nombre de retraités, le système envisagé

par le gouvernement ferait baisser le niveau, voire le montant de l'ensemble des pensions, liquidées avant ou après la réforme.

Pour l'occulter, il multiplie les diversions: du faux débat entre âge pivot et allongement de la durée de cotisation, en passant par le jeu malsain du « qui sera moins perdant que son voisin », tout est bon pour diviser le monde du travail et escamoter la seule question qui compte: dégager un financement garantissant la continuité du niveau de vie lors du passage à la retraite.

Aussi le gouvernement ne recule devant aucune argumentation fallacieuse ou populiste: « Ceux qui auront un emploi stable et une carrière relativement ascendante devront subir une baisse plus importante de leur retraite que ceux dont les carrières sont plates et hachées... Au nom de la solidarité »!

Or, s'il est exact que les cadres ou les fonctionnaires seraient plus fortement touchés par une réforme prenant en compte l'ensemble des salaires d'une carrière, il n'y aurait aucune redistribution en faveur des plus modestes! Le seul vrai bénéficiaire serait le capital, exonéré de tout nouvel effort de financement.

Prendre les cadres et les agents des services publics comme têtes de Turc participe d'une double logique: porter un nouveau coup aux statuts et à la reconnaissance des qualifications.

D'où l'enlisement de la négociation sur le statut cadre avec un Medef qui refuse une définition nationale assise sur la reconnaissance du diplôme et la validation des acquis de l'expérience.

Détruire les droits des cadres ferait dévisser toute la cordée du salariat, en tirant vers le bas l'ensemble des grilles salariales.

Il faut dire non au partage de la pénurie et à la désunion du salariat. La forte mobilisation des urgentistes et des salariés de la Ratp prouve que l'unité d'action syndicale permet de rétablir la confiance et de rassembler. Il faut imposer dans le débat national des propositions fondées sur les besoins et le vécu au travail: prise en compte des années d'étude, reconnaissance des pénibilités, taxation des entreprises dégressive au fil de la réduction des inégalités femmes-hommes, augmentation modérée et progressive des cotisations retraite, suppression des exonérations.

Dans cet esprit, l'Ugict-Cgt va imprimer en masse un spécial *Cadres infos*, conçu comme un outil de déploiement durable pour mobiliser l'encadrement, notamment en période d'élection au Cse, contre le « cadre bashing » ambiant et pour une réforme des retraites garantissant le maintien du niveau de vie et des solidarités renforcées.



Marie-José Kotlicki
COSECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE L'UGICT-CGT
DIRECTRICE D'OPTIONS

6 À propos Au fil de l'actualité

mouvement

7 Urgences

Très loin du compte

8 Rentrée sociale

Coups de semonce

Inégalités

La protection sociale, pour mémoire

9 Emploi

Mobilisation aux finances publiques

Femmes

Les violences se poursuivent

Unédic

Un allocataire sur deux pénalisé

10 Retraites

Transports de colère



JULIEN MATTIA/MAXPPP

12 Rentrée scolaire

Priorité à l'ordre social...

Entretien avec Patrick Désiré (Cgt Educ'Action)

14 Licenciement abusif

Après l'avis, le combat se poursuit

15 Colombie

Contre le surtravail : la paresse

Allemagne

Google sous la pression d'Ig Metall

Monde

En finir avec le travail des enfants

ENCARTS CENTRAUX

• Options Mines-Énergie (16 pages)

FONCTION PUBLIQUE
Éléments de contre-offensive



CHRISTOPHE MORIN/AXPPP

Pages 16-27 La réforme de l'État va bon train. Un nouveau paysage étatique se dessine, loin de l'État social né du compromis qui marqua la fin de la Seconde Guerre mondiale. Loin de se préoccuper de l'intérêt général, l'État actuel se veut entreprise, entrepreneur, gestionnaire de capital, obsédé par la seule compétitivité... Ce cap se retrouve dans la gestion de la haute fonction publique et de ses voies d'accès. Le vieux modèle méritocratique, bien que de plus en plus aristocratique, se voit critiqué par les thuriféraires du néolibéralisme. Comment penser une réforme de réelle démocratisation de la fabrique de l'élite ? Bien que les réformes gouvernementales soient impopulaires, le syndicalisme peine à leur faire pièce. Comment construire un rapport de force efficace, à partir de la conflictualité sociale en cours, et d'aspirations à une société plus égalitaire, plus juste, plus sûre ? Notre table ronde.

BULLETIN D'ABONNEMENT

● Options (mensuel, 10 numéros par an):

Édition générale 32 €

Édition avec encart professionnel 39 €

● Tarif spécial accueil nouvel abonné (6 numéros) 12 €

● Retraités, étudiants, privés d'emploi 25 €

● Joindre le règlement à l'ordre d'Options

263, rue de Paris – Case 431 – 93516 Montreuil Cedex

Tél. : 01 55 82 83 60 – Fax: 01 55 82 83 33

Courriel: <options@ugict.cgt.fr>

NOM

PRÉNOM

BRANCHE PROFESSIONNELLE

ADRESSE

CODE POSTAL VILLE

COURRIEL

terrains



THOMAS PADILLA / MAXPPP

28 Retraites

Ce qui attend l'encadrement

30 Ugict-Cgt Déploiement, premiers pas prometteurs

31 Secret des affaires Médias et société civile mobilisés



32 Bloc-notes

Ugict : agenda et rendez-vous

droits

35 Fonction publique

Chsct et restructuration

36 Représentants du personnel

Pour désigner un Ds supplémentaire

hors champs

38 Photographie

Arles

Les « portraits d'éternité » d'Annabel Aoun Blanco

39 Genève/Arts du Mali

Un concours de chant devant l'objectif de Malick Sidibé

40 Exposition

L'intense présence des nus féminins de Giacometti



SABINE WEISS

platines

43 Nino Rota Et le navet va

Albrecht Mayer Hautbois de mon cœur

Hector Berlioz Des inoubliables à redécouvrir

bouteilles

43 Millésime 2019 C'est parti !

lire

44 Les polars Amère ténacité : Montalbano restera

45 Les romans Utiles salauds : révélateurs de l'époque

hors champs

46 ÉCONOMIE

Plus belle en son miroir



BRUNO LÉVESQUE / MAXPPP

48 Sciences sociales et vérités toutes faites

grilles

50 Échecs et mots croisés

à propos

Balkany, superstar au bal des crocodiles

Donc, l'affaire est entendue : M. Balkany est un escroc et il couchera en prison. N'ayant ici de sympathie ni pour l'un ni pour l'autre, on choisit donc d'abord de ne pas en parler. Mais voilà que l'avocat du condamné nous tire par la manche sur toutes les télévisions et radios de France : il est «sidéré». Non par la condamnation – il avoue s'y être attendu, son client n'étant pas franchement blanc bleu – mais par ce mandat de dépôt qui la rend effective ! Une peine, passe encore... Mais une incarcération ? Alors, voilà : il est «sidéré».

Maître Dupond-Moretti sidéré ? Sans être un grand habitué des prétoires, on sourit, tant on peine à y croire. D'ailleurs, le temps d'un demi-soupir, le sidéré reprend vie et, avec elle, la parole, qu'il a facile. On n'incarcère, explique-t-il, que les personnes qui constituent un danger pour la société et celles qui risquent de s'enfuir. Or, son estimable client ne participe d'aucune de ces deux catégories. Très vite, le petit air de flûte touche à la tragédie, révisée opéra comique : un couple aimant arrivé confiant au tribunal, un réquisitoire «dur», un mari stoïque et une épouse effondrée, dévastée, évanouie presque devant le sort qui l'accable. Chacun est prié de se passionner pour le condamné, son moral après une première nuit à la Santé. Une Comedia dell'arte agitée se déploie au cri perçant de : «On a voulu

se faire Balkany, se faire Balkany, se faire Balkany». L'épilogue se dessine : le coupable va se muer en victime, l'épouse humiliée en élue vengeresse et les magistrats seront cloués au pilori de leur froide injustice.

Avoons-le : devant ce bal des crocodiles, on est pris d'envie de bottes et de sacs à main en écailles. Ou d'envie de vomir. Patrick Balkany serait donc prêt à admettre une condamnation, pourvu qu'elle n'interfère ni avec son style de vie et ses cigares, ni avec son confort et son mandat électoral, ni enfin avec sa liberté. À cette aune, qui refuserait d'être condamné ? On objecte à son enfermement qu'il ne serait pas dangereux pour la société ? C'est vite dit.

CHRISTOPHE MORIN/MAXPPP



Y'A D'AUTRES V.I.P.
DANS LE QUARTIER?

BIENTÔT



Cet honnête homme a volé (le mot n'est pas beau mais la chose l'est moins encore) la collectivité nationale à hauteur de quelque 13 millions d'euros. Il l'a fait voluptueusement, publiquement, de façon provocatrice. Ce ne serait pas dangereux ? Ses montages financiers ne doivent rien au hasard et tout à la volonté d'échapper à la loi commune. Et il ne risquerait pas de s'enfuir ? Mais il a passé une partie de sa vie à ne faire que cela ! Mis en examen, il s'est littéralement donné en spectacle en s'appuyant avec arrogance sur une longue histoire d'impunité, tissée de copinages et de coquinages. Et ce serait anodin ? Sidéré ? Sidérant, oui !

Régime de défaveur ou vraie vie ?

On entend l'objection : la mesure exceptionnelle d'incarcération immédiate est exceptionnelle. Elle procéderait donc non d'un souci de justice mais d'une volonté d'exemplarité, de vengeance. Le malheureux Balkany serait alors victime d'un système de défaveur, étranger au principe d'égalité devant la loi. Ouais... Soyons clairs : on ne saurait dans l'absolu se réjouir d'une quelconque incarcération, de qui que ce soit. La prison est une cruelle absurdité. Mais cela n'autorise pas à confondre vessies et lanternes. D'abord, chacun sait que la justice ne doit pas seulement être rendue : elle doit l'être dans des formes qui légitiment la peine. Lorsque le prévenu met en scène avec légèreté son sentiment d'impunité, en une défense réduite au déni, il dessine en négatif les contours de la condamnation qui le guette.

On peut alors considérer que les juges se le «payent»... mais c'est avec la monnaie de sa pièce. Ce système d'évaluation individuelle vaut théoriquement pour tous. Ensuite, même si comparaison n'est pas raison, on ne résiste pas à

la facilité d'en faire quelques-unes. Dans la vraie vie, pas la vie Balkany, les maisons d'arrêt sont pleines à craquer. Beaucoup de ceux qu'elles hébergent pourraient être laissés en liberté, sans péril aucun pour la société. Il est suspect de ne s'en scandaliser qu'à l'occasion de l'incarcération de Patrick Balkany.

Dans la vraie vie, ces derniers mois, toute une série de gens se sont vus accusés, qui d'avoir manifesté, qui d'avoir cassé, qui d'avoir projeté de casser. Pour asseoir leurs condamnations, on a largement dramatisé le coût de leurs révoltes. Au prorata des sommes affichées, la condamnation qui frappe le couple Balkany pourrait presque prendre des allures de bonne affaire, n'était justement, qu'elle est d'effet immédiat. Dans la vraie vie enfin, il est rare de voir une personne condamnée à trois ans de prison sortir du tribunal en larmes pour regagner sa mairie. Prochaine municipale oblige.

Pas lui, pas ça, pas moi, pas comme ça...

Ce « pas lui, pas ça et pas comme ça » tend finalement à légitimer l'exception à la loi commune. C'est se tromper d'époque : la France a longtemps eu une réputation de tendresse pour la délinquance financière, les fraudeurs fiscaux, contrebandiers et autres supposés Mandrin au grand cœur. Mais les affaires qui ont brutalement secoué le monde de la représentation politique ont tourné la page. L'opinion publique s'en exaspère et réclame, à juste titre, que la justice fiscale s'accompagne de justice tout court. Cela vaut pour les Gafam, d'où l'amende négociée par Google. Cela vaut pour les élus, en charge de l'intérêt général, comme cela vaut pour les forces de police, en charge, elles, de la sécurité publique. Il est donc malheureux de voir les syndicats de police juger « intolérable » une enquête sur un contrôle d'identité dont la vidéo donne à voir qu'il a pris des allures de rixe dans un bar mal famé. De même qu'on hallucine en entendant le président de la Fédération française de football expliquer benoîtement que l'homophobie est une chose et que l'homophobie dans un stade de foot en serait une toute autre. Ces prétentions aristocratiques signifient que certains – les élus aigrefins, les cow-boys en uniforme, les supporters homophobes – auraient tout loisir d'échapper aux lois et aux droits qu'elles garantissent : la liberté et l'égalité de tous avec tous. Ce phénomène malsain accompagne une pluie de lois limitant le droit d'expression et sanctionnant le droit de manifestation, encourageant à tout va une violence répressive sans guère de précédents. Il n'est donc pas mauvais qu'un tribunal, au lieu de conforter une quelconque restriction de droits, ait voulu conforter l'égalité devant l'impôt, principe fondateur du pacte républicain. ◀

Pierre TARTAKOWSKY

URGENCES TRÈS LOIN DU COMPTE

LE PLAN D'AGNÈS BUZYN NE DESSERRE PAS L'ÉTAU FINANCIER QUI, DE PLANS D'ÉCONOMIES EN FERMETURES DE LITS, ASPHYXIE L'HÔPITAL.



JULIEN MATTIA/MAXPPP

Après plus de six mois de grève touchant quelque 200 établissements hospitaliers, Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé, a tenté de calmer la « crise » des urgences en annonçant, le 9 septembre, un « pacte de refondation ». Pour l'heure, en vain : deux jours plus tard, les personnels étaient toujours en grève et participaient à des manifestations partout en France, largement déçus par les 12 mesures annoncées, très en deçà des besoins. Cette journée, a souligné la fédération Cgt-Santé et Action sociale dans un communiqué, « révèle l'échec d'une stratégie de saupoudrage pour essayer de calmer les secteurs les plus médiatiques que sont les urgences ».

Mise en place d'un service distant universel, renforcement de l'offre de consultations médicales sans rendez-vous... Si, pour la fédération, ces mesures « sont surtout organisationnelles » et « demandent à être analysées » pour en mesurer la portée réelle, c'est sur l'enveloppe accordée à ce « pacte » que se cristallisent les critiques : 754 millions d'euros sur la période 2019-2020, dont 150 millions pour l'année 2020. « Il s'agit d'une reventilation et non d'une dotation supplémentaire », explique la fédération. Aller chercher cette somme dans les budgets existants ne fera qu'aggraver la situation de l'ensemble des secteurs d'activités hospitaliers qui, de plans d'économies en fermetures de lits, sont confrontés à l'épuisement des personnels.

Cette enveloppe, en effet, sera prise sur un budget en augmentation, cette année, d'à peine 2,3 % pour l'hôpital. Une augmentation qui, déjà, n'est pas suffisante pour mettre un terme à la fermeture de lits. Cela ne répond pas à l'une des exigences portées notamment par la Cgt : un niveau d'Ondam (Objectif national des dépenses d'assurance maladie) porté à 5 % au minimum dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale. Pour la Cgt, l'abrogation immédiate de la taxe sur les salaires (4 milliards d'euros par an) doit permettre d'atteindre cet objectif. Pour financer à la fois « l'arrêt des fermetures de lits, l'embauche des personnels et les revalorisations salariales qui redonnent de l'attractivité aux métiers de la santé ». C. L. ◀

RENTÉE SOCIALE COUPS DE SEMONCE



BRUNO LÉVESQUE/MAXPPP

Les précautions avec lesquelles le Premier ministre a présenté sa réforme des retraites attestent qu'il n'entend nullement dévier de son cap, mais comprend qu'il pourrait y être contraint. Indépendamment de difficultés conjoncturelles, telle la mise en examen du quatrième personnage de l'État, la conflictualité sociale s'inscrit durablement dans le paysage. Urgentistes, pompiers, agents de la Ratp, référendum contre la privatisation d'Adp... La rentrée sociale s'annonce agitée. Ces quelques coups de semonce sont à remettre dans un contexte de mobilisations diverses et importantes : le vendredi 6 septembre, la fédération Cgt de la Métallurgie appelait les salariés à des « rendez-vous de lutte, d'information et de mobilisation » pour la défense et l'amélioration de leurs droits autour d'une négociation nationale qui porte sur l'ensemble des garanties collectives. Appel se mobiliser également dans la santé et dans l'action sociale, où la Cgt appelait à rejoindre la journée d'action du 11 septembre à 13 heures à Paris, et dans les actions organisées dans les territoires !

Le 16 septembre, le Conseil national des barreaux et d'autres syndicats professionnels défilaient contre la réforme des retraites, tandis que les Finances publiques observaient une grève, suivies trois jours plus tard par les personnels d'Edf. La Cgt appelle également à manifester nationalement le mardi 24 septembre autour des revendications salariales, pour les retraites. Les 20 et 27 septembre, c'est autour des enjeux de développement durable que la Cgt se mobilisera avec la jeunesse et les associations pour gagner d'autres modes de développement, de production et de consommation. Dans la présentation de son projet à Bordeaux, le Premier ministre a pris grand soin de se montrer prudent en appelant à « discuter » tout en précisant : il faudra que chacun travaille plus longtemps. Exactement le genre de « discussion » que refuse le mouvement social, ce dont témoigne le regain d'action revendicative...

INÉGALITÉS LA PROTECTION SOCIALE, POUR MÉMOIRE

Les inégalités sociales ne sont pas inéluctables. Elles sont le fruit de politiques choisies et délibérées. Ce que l'économiste Thomas Piketty démontre dans son dernier livre¹, des statistiques publiées ce mois-ci par l'Insee le confirment². Ainsi, si les inégalités de revenus se sont bel et bien accrues en France ces vingt dernières années, après redistribution – c'est-à-dire après le paiement des impôts et la perception des prestations familiales –, le niveau de vie de la population en France métropolitaine est quasiment stable. Les 20% de personnes les plus modestes disposent depuis 1996 de près de 9% de la somme des niveaux de vie tandis que les 20% les plus aisés perçoivent depuis la même année de quelque 38% de la somme des niveaux de vie, soit 4,3 fois plus. Allocations-chômage, complément familial, minima sociaux et autres aides au logement versés aux moins riches constituent les facteurs principaux de ce réajustement. Ces éléments, précise l'organisme, constituent 46% du revenu disponible des 10% des Français les moins riches contre 0,3% des Français les plus riches. Ce sont elles qui devraient faire l'objet d'une prochaine réforme gouvernementale... M. H.

1. Thomas Piketty, *Capital et idéologie*, Seuil, 2019.

2. Julien Blasco, Jorick Guillauneuf, « En 2017, les niveaux de vie progressent légèrement, les inégalités sont quasi stables », *Insee Première* n°1772, 10 septembre 2019.



VINCENT ISORE/MAXPPP

1
milliard

GOOGLE : PREMIÈRE VICTOIRE FRANÇAISE

d'euros, c'est la somme que Google a accepté de verser au Trésor public afin de régler l'ensemble de ses contentieux avec le fisc français et d'échapper à un procès qui nuirait à son image. Poursuivie pour fraude fiscale aggravée, la multinationale américaine est notamment connue pour ses montages financiers complexes visant à échapper aux impôts – 189 millions d'euros au total auraient par exemple été soustraits entre 2011 et 2016. Google disposerait certes d'autres dispositifs pour éluder ses bénéfices et minimiser ses impôts, mais c'est un pas de plus vers l'instauration d'une « taxe Gafam » souhaitée par la France. Facebook, Netflix ou Uber continuent par exemple d'échapper à l'impôt.

EMPLOI

MOBILISATION AUX FINANCES PUBLIQUES



AURÉLIEN MORISSARD / MAXPPP

C'est une mobilisation d'ampleur contre la réorganisation des services de l'administration fiscale qui s'est jouée le 16 septembre. À l'appel de l'intersyndicale (Solidaires, Cgt, Fo, Cfdt et Cftc) des Finances publiques, les personnels étaient appelés à faire grève et à manifester, alors que Gérald Darmanin a annoncé, début septembre, quelque 5 800 suppressions d'emplois au ministère de l'Action et des Comptes publics d'ici 2022, lors d'une rencontre avec les cinq syndicats. La conséquence, pour le ministre, de la mise en œuvre de « transformations d'ampleur visant à simplifier la vie des Français », comme la suppression de « petites taxes » ou le prélèvement à la source.

Au cœur de l'été, la Cgt-Finances publiques alertait pourtant sur « la situation alarmante » des personnels de la Direction générale des finances publiques (Dgfp) qui « déjà lourdement sollicités par la mise en œuvre du prélèvement à la source [...] voient arriver un nombre croissant de contribuables ». Faute de moyens, ils sont au bord de la rupture. Or, si 5 775 emplois exactement devaient être supprimés dans ces services, cela signifierait que le ministère de l'Action et des comptes publics absorberait à lui seul plus de la moitié des 10 000 suppressions d'emplois prévues sur la durée du quinquennat, dans toute la Fonction publique d'État.

Cette annonce intervient en outre dans un contexte particulier : le projet de transformation de la Dgfp également annoncé par Gérald Darmanin au printemps. Celui-ci prétend augmenter de 30 %, toujours d'ici la fin du quinquennat, le nombre de points de contacts entre l'administration et les citoyens. Un leurre selon les organisations syndicales, qui dénoncent au contraire un projet de destruction de la Dgfp, présenté par le ministère comme une « géographie revisitée » et exposé, en particulier aux élus locaux, comme un renforcement du service public de proximité. En réalité, souligne la fédération Cgt des Finances publiques, « les nouvelles cartographies mélangent l'évolution du réseau territorial de la Dgfp et celle des points de contact généralistes ». Parmi ceux-ci, les maisons baptisées « France service » n'offriront, en effet, qu'un simple accès au numérique. C. L.

FEMMES LES VIOLENCES SE POURSUIVENT

Mi-septembre, les violences conjugales avaient déjà fait 104 victimes depuis le début de l'année... Le gouvernement lance donc un nouveau plan de lutte, avec trois objectifs : « sécuriser et renforcer les dispositifs qui ont fait leurs preuves pour améliorer le parcours des femmes victimes de violences et assurer l'accès à leurs droits ; renforcer l'action publique là où les besoins sont les plus importants ; déraciner les violences par la lutte contre le sexisme, qui banalise la culture des violences et du viol ».

Sont notamment annoncés 5 millions d'euros pour ouvrir 1 000 places d'hébergement supplémentaires ; pour une meilleure formation des policiers et des gendarmes chargés de recueillir les plaintes et témoignages ; l'éventuelle possibilité de porter plainte dès l'admission à l'hôpital ; pour une justice plus à l'écoute, avec des procureurs référents et des procédures accélérées. Pour les associations de défense des droits des femmes, les moyens alloués sont très insuffisants. La Cgt a par ailleurs rappelé que le travail était souvent une planche de salut pour les femmes confrontées à ces situations, déplorant qu'aucune mesure ne soit envisagée pour sécuriser leur intégration et leur maintien dans l'emploi. V. G.



FREDÉRIC SPEICH / MAXPPP

UNÉDIC UN ALLOCATAIRE SUR DEUX PÉNALISÉ

La réforme du régime d'assurance chômage entrera en vigueur le 1^{er} novembre. Objectif du gouvernement : économiser 3,4 milliards d'euros d'ici à fin 2021 est la priorité. L'Unédic en a chiffré le coût. Les nouvelles règles d'indemnisation prévues impacteront au moins 1,2 million de chômeurs sur les 2,6 millions d'allocataires que compte l'Unédic. Le durcissement des conditions d'éligibilité à un revenu de substitution en sera la cause principale. Mais là n'est pas la seule raison. C'est aussi la modification du mode de calcul du salaire de référence qui va fortement pénaliser les demandeurs d'emploi, ainsi que l'instauration d'une allocation dégressive pour les salariés dont le dernier salaire était supérieur à 4 500 euros brut par mois. De quoi obtenir 150 000 à 250 000 demandeurs d'emploi en moins ? Le gouvernement veut le faire croire. Il a pourtant décidé de reporter à 2021 l'instauration d'un bonus-malus sur les cotisations payées par les entreprises recourant trop aux contrats courts – une mesure phare pourtant du candidat Macron à la présidentielle... M. H.

RETRAITES TRANSPORTS DE

La Ratp a connu, le vendredi 13 septembre, une grève sans précédent depuis une douzaine d'années. Au lendemain de la présentation de son projet sur les retraites par le Premier ministre, ce mouvement donne le *la* d'une rentrée sociale et syndicale mobilisée.

UN MOUVEMENT QUI EN ANNONCE D'AUTRES

Méto, bus, Rer : la grève a été massive, comme rarement. Ne pouvant être ignoré, le mouvement aura évidemment provoqué les sempiternelles plaintes sur le nombre de kilomètres de bouchons et sur les avanies qu'entraîne un arrêt de travail, loin des explications d'un tel succès de mobilisation. D'évidence, l'enjeu du financement des retraites et de la pérennité du système, avec ses régimes spéciaux, fait plus qu'inquiéter les salariés : il les mobilise, à haut niveau et dans l'unité syndicale, de façon suffisamment déterminée pour que les suites soient d'ores et déjà en débat dans l'entreprise.



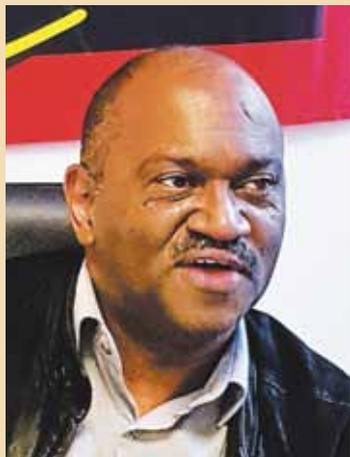
COLÈRE

LES CADRES JOUENT LE JEU DE LA GRÈVE

À l'appel de l'Unsa, de la Cgt, de Fo, de la Cfe-Cgc et de Solidaires, la grève a mobilisé massivement aussi bien les conducteurs de rames que ceux des lignes d'autobus, les personnels administratifs et les personnels d'encadrement. L'ampleur record du mouvement, le nombre de néogrévistés signifie que l'encadrement n'a pas relayé le discours de la direction visant à dissuader les salariés soumis à la déclaration préalable et, dans de nombreux cas, a refusé de conduire les trains.

LES PROFESSIONS LIBÉRALES DANS LA RUE

Avocats, professions médicales et personnels navigants : ils étaient 20 000 à manifester le 16 septembre dans les rues de Paris pour leur régime de retraite indépendant. Le défilé de robes noires, d'uniformes de pilotes, d'hôtesse et de stewards, ponctué de blouses d'infirmières, de médecins ou d'orthophonistes était également sans précédent. Quatorze professions libérales manifestant ensemble pour dire leur méfiance face au régime universel promis par Jean-Pierre Delevoye : une manifestation prometteuse de possibles convergences revendicatives.



DR

ENTRETIEN
AVEC
PATRICK DÉSIRÉ,
 SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
 DE LA CGT ÉDUCATION.

« Le système scolaire n'a certes pas toujours réussi à corriger les inégalités, mais désormais, la promesse d'émancipation et d'ascension sociale portée par l'école de la République n'est plus considérée comme un objectif! »

RENTRÉE SCOLAIRE PRIORITÉ À L'ORDRE SOCIAL...

Les réformes de fond opérées par le ministre ne passent pas. Sa volonté de conciliation désormais affichée ne convainc pas davantage sur les dossiers à venir : la revalorisation du métier et les retraites...

– **Options :** *Le ministre de l'Éducation, Jean-Michel Blanquer, affirme désormais vouloir « tourner la page » des multiples conflits de la dernière année scolaire, et se veut désormais à l'écoute sur les dossiers de la rentrée...*

– **Patrick Désiré :** Difficile de tourner la page ! À son arrivée, Jean-Michel Blanquer jurait qu'il n'y aurait pas de énième réforme portant le nom du ministre de l'Éducation nationale. Il a pourtant mis en route trois réformes de fond, dont la plus récente, « Pour une école de la confiance », aussitôt baptisée « réforme Blanquer »... Les trois à marche forcée, et malgré de fortes résistances des enseignants comme des élèves, parfois réprimés violemment. Il parle à présent de « dépasser les clivages », mais nous combattons ces réformes, qui mettent en œuvre une complète refonte du système éducatif et de ses principes. Le ministre, qui considère l'école comme une « matrice de la société », enterre l'idée que la massification et la démocratisation de l'enseignement supérieur sont des vecteurs de progrès social. Il décide au contraire d'orienter au plus tôt les enfants les plus en difficulté vers des filières professionnelles courtes. Le système scolaire n'a certes pas toujours réussi à corriger les inégalités, mais désormais, la promesse d'émancipation et d'ascension sociale portée par l'école de la République n'est plus considérée comme un objectif ! Les enfants en difficulté, souvent issus des catégories sociales les plus défavorisées, ne se verront offrir que le minimum de culture commune, et donc d'outils potentiels pour choisir leur voie et rebondir en se formant tout au long de leur vie. Toutes les études témoignent pourtant que l'employabilité immédiate n'est pas forcément synonyme d'un emploi durable.

– **Des exemples ?**

– Il se confirme que la loi Orientation et réussite des étudiants (Ore) ainsi que Parcoursup contribuent à exclure les bac pro d'une grande partie des filières de l'enseignement supérieur, et ferment des portes à bien des lycéens ayant des résultats modestes dans les filières générales et technologiques. Cette année encore, Parcoursup relègue des milliers d'étudiants dans des formations qui n'étaient pas leur premier choix d'étude, et près de 2 000 d'entre eux restent sans aucune proposition. L'objectif affiché de faire reculer le taux d'échec en L1 ne semble pas atteint – les quelques filières où il y aurait des améliorations auraient en fait bénéficié du fait qu'elles sont devenues plus sélectives et ont donc accueilli davantage de bacheliers des filières générales ! C'est le cas des Staps (+ 7 % de bac S) et des Svt. Dans le secondaire, la réforme de l'enseignement professionnel a supprimé une part importante des enseignements généraux et escompte un développement maximal de l'apprentissage pour répondre au plus vite aux besoins immédiats de certains secteurs professionnels en demande. Tous les lycées pro devront désormais mettre en place de l'alternance, sans qu'on sache s'ils disposeront des moyens pour assurer le suivi pédagogique et la qualité de ces formations, et sans garantie que les élèves, même avec des diplômes de niveau bac ou bac + 2, soient suffisamment outillés pour s'assurer un avenir sur le long terme. Par ailleurs, si l'Éducation nationale peut préparer à la vie professionnelle, nous considérons que ses missions doivent d'abord consister à former l'esprit critique et à transmettre une culture générale commune qui fasse de nos enfants des citoyens, et pas des

individus formatés en fonction d'une vision déterministe, cloisonnée et hiérarchisée de la société. Le 1er article de la loi Pour une école de la confiance va également dans le sens d'une caporalisation accrue des enseignants en les privant de leur droit de critiquer les réformes, voire de leur liberté pédagogique, au nom de la loyauté à l'égard de leur mission !

– La réforme du lycée et du bac opère également des bouleversements majeurs ?

– Il s'agit encore d'imposer un certain ordre social, qui n'a rien de progressiste, même si on laisse croire que les lycéens vont pouvoir diversifier leurs choix et leurs orientations en toute liberté. Les offres de spécialités et ne sont pas les mêmes, en quantité et qualité, dans un bon établissement parisien et dans un petit lycée de banlieue ou de province. Les lycéens doivent s'engager vers un profil d'études dès la seconde, à un âge où tous ne savent pas ce qu'ils ont envie de faire. De nombreuses familles ne sont pas assez informées, et les élèves n'ont pas les bonnes clés pour décider en toute clairvoyance des stratégies efficaces pour la suite de leur formation, qui seront de plus en plus individualisées. Certains vont s'y perdre.

– Quelles ont été les signes marquants de ces réformes sur cette rentrée ?

– La mobilisation des enseignants du primaire a réussi à faire annuler le projet de regrouper administrativement les écoles et les collèges en mettant les premiers sous la tutelle des autres. Côté secondaire, on a accueilli davantage d'élèves, mais avec moins d'enseignants pour les encadrer, car les seuls postes créés ont été affectés au primaire pour permettre le dédoublement des enseignants en Cp et en Ce1. Cela accentue le recours massif aux contractuels dans le secondaire même si, dans plusieurs académies, des centaines de contractuels restent sans affectation et donc sans garantie de revenus à cette rentrée. Quant à la mise en place de la réforme du lycée, nous sommes encore en train d'en faire le bilan, mais elle se traduit par une réorganisation extrêmement complexe du travail et des services des enseignants – certaines classes ont une quarantaine d'enseignants ! – et des emplois du temps des élèves. Sans compter que, dans bien des établissements, les manuels ne sont toujours pas disponibles, et que nul ne sait dans quelles conditions vont s'organiser les contrôles continus... Le ministre

a bon espoir que tout cela rentre dans l'ordre : il a créé des comités de suivi où les organisations syndicales, qui se sont pourtant opposées à cette réforme et l'ont combattue avec beaucoup de détermination, sont censées faire des propositions pour faciliter sa mise en œuvre !

– Le dossier de la revalorisation des métiers enseignants reste pour sa part en friche ?

– En effet, des groupes de travail réfléchissent aux moyens de rendre nos métiers plus attractifs. Pour nous, la revalorisation de nos métiers passe obligatoirement par une augmentation de nos salaires et par une amélioration de nos conditions de travail. Les enseignants du secondaire s'en sortent un peu mieux, à condition de recourir à des heures sup-

« La réforme de la formation devrait placer les concours d'accès à l'enseignement au niveau du M2 et non du M1, ce qui élèverait encore le niveau de qualification requis. Cela va rendre encore plus difficile l'accès au professorat pour les étudiants des familles défavorisées, et restreindre les profils et le vivier sociologique du recrutement. »

plémentaires, mais pour n'évoquer que cet exemple, la nouvelle réforme institue l'obligation pour tous d'en accepter au moins deux par semaine, dont une qui ne sera pas majorée ! La réforme de la formation devrait par ailleurs placer les concours d'accès à l'enseignement au niveau du M2 et non du M1, ce qui élèverait encore le niveau de qualification requis – sans qu'il soit envisagé de le reconnaître dans les grilles de salaires. Cela va aussi rendre encore plus difficile l'accès au professorat pour les étudiants des familles défavorisées, qui sont souvent obligés de travailler en même temps qu'ils étudient, et restreindre les profils et le vivier sociologique du recrutement. Le nombre de candidats aux concours est en baisse depuis des années, dans la plupart des disciplines, c'est à présent vrai aussi pour les concours d'accès au professorat des écoles ! Cette baisse de l'attractivité de nos métiers se traduit par un recours massif à des contractuels, qui était courant dans les lycées professionnels, mais se développe jusqu'à l'école primaire. Cela n'apporte pas de garantie pour tous les enfants d'avoir face à eux un enseignant formé et qualifié pour ce métier.

– Il n'y aura pas de revalorisation possible sans que soient également trouvées des solutions sur les retraites des enseignants ?

– La retraite de tous les fonctionnaires est calculée sur le revenu qu'ils perçoivent en fin de carrière, afin de compenser des salaires de départ et des évolutions de carrière moindres que dans le privé. Mais les enseignants sont parmi ceux qui touchent le moins de primes pour améliorer leur salaire de base. Ils seront donc particulièrement affectés par la réforme des retraites à venir, si elle se base sur les points cumulés pendant l'ensemble de leur carrière, en raison de la faiblesse de leurs primes : ils pourraient perdre plusieurs centaines d'euros. Aucune organisation syndicale ne pourra accepter un tel recul, et nous demandons donc une amélioration des grilles et un déblocage du point d'indice de la fonction publique. Nous avons aussi beaucoup d'interrogations concernant les déroulements de carrière ou les mutations, qui ne seraient plus gérés en toute transparence, sans consulter les organisations représentatives des personnels. Nous attendons de voir ce qui va nous être proposé, et nous sommes prêts à nous mobiliser. ▶

Propos recueillis par Valérie GÉRAUD

LICENCIEMENT ABUSIF

APRÈS L'AVIS, LE COMBAT SE POURSUIT

EN PLEIN CŒUR DE L'ÉTÉ, LA COUR DE CASSATION A DÉCLARÉ QUE LE PLAFONNEMENT DES INDEMNITÉS POUR LICENCIEMENTS ABUSIFS ÉTAIT VALIDE.

Conforme. Le barème issu des ordonnances Macron fixant le montant des indemnités prud'homales en cas de licenciement sans cause réelle ni sérieuse est conforme aux engagements internationaux de la France. Ainsi en a décidé, le 17 juillet, la Cour de cassation, dans un avis rendu en séance plénière. Jusqu'à présent, l'institution refusait de se prononcer par cette voie sur la compatibilité d'une disposition du droit français avec les normes internationales : en l'occurrence, dans cette affaire, l'article 24 de la Charte sociale européenne déclarant que « *tous les travailleurs ont droit à une protection en cas de licenciement* », et l'article 10 de la convention 158 de l'Oit spécifiant que les juges du travail doivent, en cas de licenciement injustifié, « *être habilités à ordonner le versement d'une indemnité adéquate ou toute autre forme de réparation considérée comme appropriée* ».

Saisi par les conseils des prud'hommes de Louviers et de Toulouse, désireux d'avoir leur avis sur le barème des indem-

nités allouées aux salariés licenciés sans cause réelle ni sérieuse, les magistrats de la Cour de cassation l'ont validé, arguant de l'urgence de « *sécuriser* » les employeurs.

Difficile de ne pas voir là une conséquence des pressions exercées par le pouvoir pour conforter le « barème Macron ». Ces derniers mois, la Chancellerie a multiplié les initiatives pour contrer la fronde grandissante des conseils de prud'hommes

accordant des dommages et intérêts bien supérieurs aux montants maximaux imposés par la réforme du Code du travail de 2017. En février, elle a envoyé une circulaire à tous les procureurs généraux des cours d'appel. Elle leur demandait de recenser toutes les décisions questionnant la conformité du barème avec les conventions internationales, et les enjoignait de contrer cette tentation.

À Grenoble et à Troyes

L'affaire cependant n'est pas réglée. Elle ne l'est pas pour deux raisons au moins. D'abord parce que, contrairement à un arrêt de la chambre sociale de la Cour de cassation, l'avis rendu cet été ne fait pas jurisprudence. Autrement dit, comme l'ont rappelé cet été la Cgt et le Syndicat des avocats de France, les juges ne sont pas tenus de l'appliquer. L'actualité sociale estivale leur a d'ailleurs donné raison. Le 22 juillet, soit cinq jours après qu'il a été rendu, le conseil des prud'hommes de Grenoble a accordé en départage, c'est-à-dire en présence d'un magistrat professionnel, des dommages

ODILON DIMIER/MAXPPP



Prud'hommes

Pendant dix-huit mois, des sénateurs de la commission des affaires sociales et de celle des lois ont rencontré les acteurs de la justice prud'homale pour tirer le bilan des réformes passées. Premier enseignement et non des moindres : celles-ci n'ont pas permis de « *surmonter les difficultés* » des salariés à faire valoir leurs droits devant cette juridiction. Malgré la baisse de 45 % du nombre d'affaires nouvelles enregistrée depuis 2005, les délais moyens de jugement ont même augmenté, dépassant désormais seize mois, voire plus de trente lorsqu'un juge départiteur doit intervenir. Un temps d'attente nettement plus élevé que celui enregistré par les autres juridictions civiles de première instance et qui explique que la justice prud'homale représente plus de 87 % des condamnations de l'État pour dysfonctionnement du système judiciaire. À noter néanmoins que ces délais varient fortement d'un conseil des prud'hommes à l'autre. Sans que ces difficultés puissent être attribuées au nombre d'affaires enregistrées...



et intérêts à une salariée d'un montant supérieur à ceux prévus dans les textes. Sept jours plus tard, à Troyes, des conseillers ont réitéré, usant de l'argumentation suivante : le respect imposé à la France de ses engagements internationaux, tout autant que l'insupportable présence d'un barème qui, non seulement limite le pouvoir des juges, mais fixe « une fourchette de prix » de la « violation des droits des salariés ».

L'affaire n'est pas réglée, non plus, parce que la Cgt et Force ouvrière ont saisi le Comité européen des droits sociaux et l'Oit sur la non-conformité du barème au regard de la Charte sociale européenne et des normes internationales. Tant que ces deux institutions n'ont pas donné leur avis, les normes internationales s'appliquent en France. En attendant, hasard du calendrier, deux jugements importants sont attendus les 25 septembre : ceux des cours d'appel de Paris et de Reims, qui doivent se prononcer sur deux décisions prud'homales ne respectant pas le barème Macron. ▶

Martine HASSOUN

COLOMBIE CONTRE LE SURTRAVAIL : LA PARESSE

Cette année encore, dans la ville colombienne d'Itagüí, la Journée de la paresse a été célébrée le 20 août. Il en va ainsi depuis 1985. Les 200 000 habitants de cette localité cessent à cette date de travailler. Ils ferment leurs étals et entreprises pour s'installer confortablement, chez eux ou dans la rue, sur leurs matelas et hamacs pour une bonne journée de repos. À l'origine de cette idée, un temps de travail incontrôlé. « Nous voulions porter l'attention sur l'importance du temps libre et des loisirs dans la société », a expliqué son instigateur au site Africanews.fr. L'homme est un des rares à ne pas se reposer ce jour-là, car il faut arbitrer le concours du plus beau pyjama, la bataille de polochons et une course de lits sur roues.

ALLEMAGNE GOOGLE SOUS LA PRESSION D'IG METALL

Début septembre, la multinationale du net a finalement accepté d'entamer des négociations avec Ig Metall sur le statut des vidéastes travaillant pour sa filiale YouTube. Depuis plusieurs semaines, l'organisation réclamait l'ouverture de discussions sur les conditions de travail et de rémunération des créateurs œuvrant sur ce site. Sollicitée par The Youtubers Union, structure affichant déjà 23 000 sympathisants, elle demandait aussi de sérieux éclaircissements sur les algorithmes autorisant ou non tout un chacun à travailler sur la plateforme. Face au refus obstiné de Google d'entamer quelque discussion que ce soit, les deux organisations avaient mis en ligne fin août FairTube, un site résumant les revendications posées par les youtubeurs et par Ig Metall. Ceux-ci sont déterminés à lancer une bataille juridique pour faire reconnaître le lien de subordination existant entre les vidéastes et la plateforme. Avec succès. Il y a quelques jours, Google est revenu à la raison en acceptant de négocier.

MONDE EN FINIR AVEC LE TRAVAIL DES ENFANTS

Selon l'Organisation internationale du travail (Oit), 152 millions d'enfants âgés de 5 à 17 ans travaillent dans le monde, dont 73 millions effectuent des travaux dangereux. Autres chiffres fournis par l'Oit : près de la moitié des enfants victimes du travail ont entre 5 et 11 ans ; 28 % entre 12 et 14 ans et 24 % entre 15 et 17 ans. C'est pour en finir avec ce scandale que l'assemblée générale des Nations unies a adopté à l'unanimité fin juillet une résolution proclamant 2021 Année internationale de l'élimination du travail des enfants. Un texte qui réclame aussi des États membres qu'ils prennent des mesures « immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats et, d'ici à 2025 ».



ZAKIR HOSSAIN CHOWDHURY/MAXPPP

Dans quel État ?

Une vision globale, des réformes partielles, une cohérence.

Quoi de commun entre la réforme de l'Ena, la réforme de retraites, le « droit à l'erreur », la misère des services d'urgences hospitaliers et la convergence numérique appliquée aux services publics ? Tous ces éléments participent, comme ceux d'un puzzle, d'un ensemble éclaté mais cohérent : la réforme de l'État. Déjà mis en œuvre ou en voie de l'être, ces projets s'inscrivent dans une transformation de la Fonction publique aux allures de grand chambardement. C'est que la philosophie dont ils procèdent est en rupture totale avec celle de l'État social, même avec toutes ses limites. Considéré comme une entreprise, géré comme tel, l'État est sommé de remplacer la notion d'intérêt général par celle de compétitivité...

Grandes écoles, méritocratie et réalités de recrutement

Les voies d'accès à la haute fonction publique, et singulièrement à l'Ena, se retrouvent au centre d'un jeu critique dont les discours sont à décrypter avec soin. Si le modèle méritocratique est aujourd'hui pétri d'un esprit plus aristocratique qu'autre chose, il reste néanmoins marqué par une culture jugée poussiéreuse et dépassée par les thuriféraires du néolibéralisme. Comment penser une réforme de démocratisation et éviter de jeter le bébé d'une formation de qualité avec l'eau du bain des inégalités sociales qui marquent aujourd'hui la fabrique de l'élite ?

Syndicalisme : construire les résistances sociales

Aux prises avec des réformes impopulaires, le syndicalisme peine à leur faire pièce. Comment construire un rapport de force efficace à partir de la conflictualité sociale en cours, et d'aspirations à une société plus égalitaire, plus juste, plus sûre ? Notre table ronde avec Thomas Deregnacourt, Karim Lakjaâ, Estelle Piernas, animée par Pierre Tartakowsky pour *Options*.

CHRISTOPHE MORIN/MAXPPP



SOMMAIRE

**FONCTIONS PUBLIQUES
VERS UN « ÉTAT PLATEFORME » ?**
PAGES 17 À 19

REPÈRES
PAGE 20

**POINT DE VUE
LE TRIOMPHE
DE LA « GOUVERNANCE »**
PAGE 21

**HAUTE FONCTION PUBLIQUE
LES PARADOXES DE LA
FABRIQUE DES ÉLITES**
PAGES 22-23

TABLE RONDE
PAGES 24 À 27



Vers un « État plateforme » ?

Réforme des retraites et réduction de 5800 emplois au ministère des Finances. Réforme de l'Ena et différenciation des normes selon les territoires... A priori, rien de commun entre tous ces dossiers inscrits à l'agenda social de la rentrée. Rien, si ce n'est que tous participent de la réforme de l'État voulue par Emmanuel Macron. Tous, avec des dizaines d'autres déjà traités ou annoncés, comme celui visant à l'introduction d'un « droit à l'erreur » ou du numérique à grande échelle dans l'enseignement secondaire, occupent une place à part entière dans le projet Action publique 2022 présenté il y a tout juste un an par Édouard Philippe. Selon une note rédigée par Thomas Cazenave, délégué interministériel à la transformation de l'État, et divulguée cet été par *Le Monde*, ces projets sont déjà mis en œuvre ou sont en voie de l'être.

Au printemps, la présentation du projet de loi de transformation de la fonction publique a donné une idée du grand chambardement programmé. Bien au-delà de l'attaque annoncée contre le statut et contre la sécurité de l'emploi qu'il garantissait, le projet gouvernemental milite pour une conception toute nouvelle de l'action publique.

Une manière de voir où les principes d'égalité, de responsabilité et d'indépendance qui étaient jusque-là garantis aux agents ne seront plus demain qu'un souvenir. Comment défendre la pérennité, le développement et la continuité des politiques publiques quand s'organise la perméabilité du recrutement entre secteur public et secteur privé, et quand s'instaurent de nouveaux contrats d'une durée égale à celle des mandats électifs locaux ? Demain, les cadres risquent d'être sommés de ne plus être que « *les bras armés du pouvoir politique* », s'inquiétait Natacha Pomet, membre de la direction de la fédération Cgt des Services publics en ouverture de la journée d'étude organisée le 24 juin, à Pantin, par l'Ugict, sur la réforme de la fonction publique...

Intelligence artificielle et commissions administratives paritaires

La mobilisation intersyndicale inédite suscitée au tournant de l'hiver par cette réforme pourrait inciter à en rester là. À considérer que la transformation du cadre général d'emploi des fonctionnaires suffit à résumer les intentions ...

Quand les principes d'égalité, de responsabilité et d'indépendance jusque-là garantis aux agents sont renvoyés au rang d'accessoires.

Vers un «État plateforme»?

... présidentielles. Ce serait une erreur. Si elle en est une pièce maîtresse, elle n'en est certainement pas le but ultime. Les ambitions d'Emmanuel Macron sont beaucoup plus vastes. Elles visent bien sûr la réduction du déficit. Et pour ce faire, le plan Action publique 2022 propose une méthode toute simple : remplacer les agents par des robots. Dans la santé, la justice, les transports, les services postaux et d'éducation, ce n'est plus seulement par la pression, l'accroissement de la productivité et la sous-traitance que les pouvoirs publics ont décidé de faire des économies. C'est aussi par un recours massif à l'intelligence artificielle, à la digitalisation, à la robotique et au big data. Des technologies dont le développement à grande échelle dans les services publics est inscrit en lettres rouges dans le projet de réforme de l'État.

Aux agents des finances publiques, des outils informatiques capables de «*modéliser les comportements frauduleux et de détecter des comportements de fraudes éventuelles*» sont promis pour accomplir un travail que les réductions d'effectifs ne permettent plus. Aux inspecteurs du travail en souffrance, le ministère de tutelle assure qu'ils pourront satisfaire les salariés en les orientant vers un Code du travail numérique. Et comme aucune économie ne doit être taboue, c'est aussi en s'inspirant de la réforme des relations professionnelles dans le privé que le gouvernement veut parvenir à ses fins. Désormais, ici aussi, le dialogue social est considéré comme un coût. Un coût qu'il faut réduire au plus vite, explique Catherine Vincent, sociologue et chercheuse à l'Ires. «*En quoi les commissions administratives paritaires, instances directement visées par la réforme entament-elles la performance des*

services publics? demande-t-elle. *Mystère. Mais comme la réforme des comités d'entreprise a été présentée comme indispensable pour davantage d'efficacité dans les entreprises, celle des Cap est avancée comme une nécessité*»...

Des territoires pensés en fonction des seuls besoins des entreprises

Autre objectif porté par la réforme de l'État : une meilleure adéquation des politiques publiques aux nouveaux besoins du capitalisme, explique Didier Lassauzay, conseiller au pôle économique confédéral. Un capitalisme financier, mondialisé et déconcentré, poursuit-il, agissant sur «*des territoires dont la place a supplanté le centre. Un capitalisme qui n'a plus besoin d'un État fort et jacobin mais d'un État qui, sans rien céder de son pouvoir, se pense comme un État plateforme qui pilote, en fonction des besoins de l'aval, ses décisions et ses actions*». Dans ce modèle, les Pme sont au cœur du système. C'est à partir d'elles et des besoins des régions dans lesquelles elles sont implantées que la puissance publique doit penser son action – autrement dit s'alléger et se déconcentrer pour ne pas peser sur leur performance.

C'est pour elles, et non pour les allocataires des minima sociaux, que le gouvernement a fait voter l'an dernier la loi Essoc, instaurant un «*droit à l'erreur*». Droit que Bercy a décidé de renforcer en ordonnant aux contrôleurs du fisc de se montrer accommodants avec les entreprises jugées «*de bonne foi*», a rapporté fin juillet le site d'information Mediapart. C'est pour les territoires sur lesquelles elles sont installées qu'il a introduit cet été un «*droit à la différenciation*» dans la réforme annoncée de la Constitution – un droit assuré aux collectivités territoriales de définir leurs propres normes. «*Avec l'accord de l'État, les collectivités pourront ainsi demander d'adapter le droit à leur situation et à leurs particularités*», décrypte, dans *La Gazette des communes*, Géraldine Chavrier, professeure de droit public à l'université Paris-I Panthéon-Sorbonne. C'est pour elles et eux enfin que la refonte du Code du travail a organisé l'inversion de la hiérarchie des normes...

Des clics plutôt que des services publics dotés d'agents et de moyens ?

Quand Emmanuel Macron dit vouloir engager des «*réformes structurantes*», il faut donc le croire. Sa réforme de l'État est un chantier comme la société française en a peu connu. Un projet qui se conçoit comme un gigantesque puzzle dont les dispositions se succèdent depuis deux ans. Elles forment un ensemble qui tourne le dos à la promotion d'un État-providence pour

Dans les services publics, le développement de technologies numériques à grande échelle est inscrit en lettres rouges dans le projet de réforme de l'État.



GONG WENBAO / MAXPPP



Les résistances collectives se multiplient et cet été, Gérald Darmanin, ministre de l'Action et des Comptes publics, a dû renoncer à supprimer 50 000 postes dans la Fonction publique d'État comme il le prévoyait.

conforter les bases d'un État néolibéral. « *Son projet n'est pas de recentrer l'État sur ses seules fonctions régaliennes, analyse Catherine Vincent. Il est de concevoir un État qui, sans rien lâcher de son pouvoir, délègue et ordonne en fonction des besoins des entreprises.* » Et quelle meilleure illustration de ce mode de gouvernance que les objectifs affichés de la réforme de l'assurance chômage, inscrite en toutes lettres dans le projet Action publique 2022? En plus d'annoncer une réduction de grande ampleur des droits des chômeurs à résister à la dégradation des termes de l'emploi sur le marché du travail, celle-ci confirme le rôle désormais considéré comme

incontournable de la puissance publique sur la définition des allocations allouées par le système de protection sociale. Patronat et syndicats peuvent discuter, dialoguer, négocier... c'est aux pouvoirs publics que reviendra le choix de décider de la protection qu'ils veulent accorder aux salariés.

Demain l'État et sa capacité à combattre les inégalités, à relever les défis climatiques et à satisfaire un besoin de plus de démocratie? Comme pour donner des gages à tous ceux – cheminots, inspecteurs du travail, journalistes des chaînes d'information publiques, enseignants, personnels soignants et de justice, gilets jaunes – qui dénoncent depuis des mois la réduction incessante des moyens alloués aux services publics et, à travers eux, au développement de leurs territoires, il propose que tous les usagers puissent donner leur avis via un système de notation numérique... Des clics plutôt que des services publics et des agents qui leur sont dédiés? Il faut croire que le pouvoir, lui-même, commence à douter de la faisabilité de son projet. Cet été, Gérald Darmanin, ministre de l'Action et des Comptes publics, a dû renoncer à supprimer 50 000 postes dans la fonction publique d'État comme il le prévoyait, annonçant se « limiter » à 15 000 postes sur le quinquennat.

Martine HASSOUN

CE CAPITALISME N'A PLUS BESOIN D'UN ÉTAT FORT ET JACOBIN MAIS D'UN ÉTAT QUI, SANS RIEN CÉDER DE SON POUVOIR, SE PENSE COMME UN ÉTAT PLATEFORME PILOTANT, EN FONCTION DES BESOINS DE L'AVAL, SES DÉCISIONS ET SES ACTIONS.

Web

- Le site de la Fédération syndicale européenne des services publics : www.epsu.org
- Le portail gouvernemental dédié à la réforme de l'État : www.modernisation.gouv.fr
- Flore Deschard, Marie-Françoise Le Guilly, « Tableau de bord de l'emploi public. Situation de la France et comparaisons internationales », 64 pages, décembre 2017. À retrouver sur www.strategie.gouv.fr
- Éric Van den Abeele, « La réglementation "intelligente, affûtée et performante" de l'Union européenne : une nouvelle bureaucratie au service de la compétitivité? », 31 pages, mai 2014. À retrouver sur www.etui.org

Docs

- Luc Rouban, *La Fonction publique, La découverte/Repères*, 128 pages, 2009, 10 euros.
- Gérard Aschieri et Anicet Le Pors, *La Fonction publique du XXI^e siècle*, L'Atelier, 230 pages, 2015, 19 euros.
- Attac, *Toujours plus pour les riches. Manifeste pour une fiscalité juste*, Les liens qui libèrent, 2018, 288 pages, 13,80 euros.
- Liberté et droits syndicaux des agents publics », revue *Droit social* n° 6, juin 2017.
- Évelyne Bechtold-Rognon, *Pourquoi joindre l'inutile au désagréable ? En finir avec le nouveau management public*, L'Atelier, 2018, 173 pages, 10 euros.

EMPLOI PUBLIC
DE QUOI PARLE-T-ON?

Avec 90 emplois publics pour 1 000 habitants, la France est plutôt dans la moyenne haute des États développés. Elle se place devant l'Allemagne, la Belgique et la Grande-Bretagne. Mais, en matière internationale, comparaison n'est pas toujours raison. Et l'avertissement vient aussi de la très officielle institution France Stratégie. Dans ce domaine, peut-on lire dans son dernier « Tableau de bord de l'emploi public », « tout dépend du périmètre retenu par chaque pays pour ses administrations publiques ». Dans bien des cas, poursuivent les auteurs du rapport, une partie des emplois manquent à l'appel, tout simplement parce qu'ils ne relèvent pas d'une rémunération publique directe, « alors même qu'ils sont in fine "solvabilisés" par la puissance publique ». Un exemple et un seul : les malentendus qu'engendre une comparaison hâtive de l'emploi

public dans le domaine de la santé entre la France et l'Allemagne. Alors que ces deux pays « disposent de systèmes de santé de taille similaire et financés sur deniers publics dans des proportions analogues, notre voisin d'outre-Rhin apparaît de prime abord comme un pays où l'emploi public est très faible. Or, cet écart se trouve toutefois résorbé quand on sait que le personnel de santé hospitalier en Allemagne est en général payé par le biais de contrats privés passés par l'administration avec des fournisseurs de soins ». Moralité : « Pour mesurer le poids de la sphère publique d'un pays, il convient donc de ne pas se cantonner aux effectifs publics mais de s'intéresser à l'ensemble des dépenses publiques, qui sont traditionnellement réparties en trois catégories : les dépenses de fonctionnement, les dépenses d'investissement et enfin les prestations sociales. »

SYNDICALISME
LE PROGRAMME DE RECHERCHE DE L'IHS

L'Institut d'histoire sociale de la Cgt (ihs@cgt.fr) n'avait jamais mobilisé toutes ses structures pour un travail commun autour d'un thème. Sa décision de lancer, pour les deux prochaines années, un programme de recherche sur « syndicalisme et services publics, histoire croisée » est donc une première. Au programme des travaux annoncés jusqu'en 2022, plusieurs réunions et séminaires sur les services publics, leurs rôles, leurs organisations, leurs définitions et leur devenir depuis deux siècles. Avec, à chaque fois, ce même angle : la manière dont,

à travers l'histoire, le syndicalisme a appréhendé le sujet. Contrairement à ce qu'on pourrait croire, rappelait en effet tout récemment l'historien Michel Margairaz, professeur à l'université Paris-I Panthéon-Sorbonne et membre du conseil scientifique de l'Ihs, syndicalisme et services publics n'ont qu'en partie une histoire commune. Des années 1880 à la séquence 1936-1945, par exemple, les services publics relèvent non pas de l'ambition d'un État social, mais d'un compromis républicain avec lequel le mouvement ouvrier ne veut guère se confondre...

INTERNATIONAL
DÉFENDRE L'EMPLOI EN EUROPE

Travail temporaire, contrats à durée déterminée, voire « contrats zéro heure » ou faux travail indépendant : en Europe, les services publics ne sont pas épargnés. En 2015, rapporte la Fédération syndicale européenne des services publics, 28 % des travailleurs intérimaires européens étaient employés dans les services publics. Et, parmi eux, plus de 10 % des employés des administrations locales du Royaume-Uni étaient employés sur une base occasionnelle ou temporaire. « Les pressions liées aux coûts, la privatisation et l'externalisation des services publics ont fortement contribué à la dégradation des

conditions d'emploi », poursuit l'organisation qui, pour défendre la qualité du travail et des services rendus, pour garantir des salaires adéquats et des conditions de travail dignes, appelle ses adhérents à se mobiliser. Ses objectifs sont clairs : contenir le développement des emplois atypiques par le développement d'accords collectifs garantissant l'amélioration des droits et garanties collectives ; accroître la syndicalisation et l'engagement de ces salariés en veillant « à ce que, dans la pratique, ils jouissent des droits des travailleurs, y compris du droit d'être informés et consultés sur les conditions d'emploi ».



ALE VENTURA/MAXPPP

point de vue NICOLE MAGGI-GERMAIN

MAÎTRESSE DE CONFÉRENCES
EN DROIT SOCIAL À L'UNIVERSITÉ PARIS-I
ET DIRECTRICE DE L'ISST.

Propos recueillis par Martine HASSOUN

Le triomphe de la «gouvernance»

Les réformes se suivent et se ressemblent, bien souvent au mépris du droit ou des conventions internationales. Le droit du travail n'est pas le seul malmené. La protection de l'enfance, des réfugiés et les libertés publiques le sont aussi. Comment expliquer cette évolution ? Quelle conception de l'État cette dérive traduit-elle ?

« Sans doute faut-il, pour le comprendre, revenir à l'État de droit, aux raisons de son avènement et à ses fondements. Ce principe est intrinsèquement lié à la Révolution française, moment de l'histoire où le pouvoir du monarque est mis à bas, où la nécessité de soumettre la puissance publique est conçue comme un impératif démocratique. À l'absolutisme, les révolutionnaires d'alors substituent un ensemble de règles et de procédures adoptées par une assemblée élue. Règles considérées comme indispensables pour contrôler le pouvoir d'un État qui n'est plus « révélé », mais confié pour un temps par les citoyens. Les fondements de cet État de droit s'inscrivent dans un projet politique où l'État ne peut pas tout se permettre. Un modèle de rupture qui va être consolidé au lendemain de la Seconde Guerre mondiale.

À la chute du nazisme, l'urgence en effet n'est pas seulement à la reconstruction, elle est aussi à la réconciliation et à la refondation d'une société autour de valeurs collectives et de la solidarité. Que la Sécurité sociale soit née de l'acceptation de toutes les forces sociales et politiques pour réaffirmer alors un État de droit est le symbole de ce projet. Ce modèle va perdurer jusqu'au début des années 1980, qui voient émerger la remise en cause de l'État-nation par un processus qui annonce l'avènement de l'État gestionnaire. Ce nouveau système substitue à l'ancien, bâti sur des valeurs structurantes reposant sur des solidarités non marchandes, une seule et même ambition : l'efficacité économique. Efficacité nourrie par des « standards managériaux » dans lesquels la solidarité n'a de place et de légitimité que dans la mesure où elle s'insère dans une rationalité économique qui conditionne sa mise en œuvre. Ce tournant se manifeste de la manière la plus évidente dans la langue utilisée pour en parler : les règles, la réglementation, qui ont nourri

l'État de droit, ont laissé la place à la « régulation » et à la « gouvernance ». C'est aussi depuis cette période que la technicisation du droit s'est imposée. Dans les années 1970, les textes votés par la représentation nationale étaient encore clairs et compréhensibles par tout un chacun. Ils l'étaient pour que chacun puisse s'en emparer. La complexification des problèmes sociaux et économiques, associée à l'incapacité des gouvernements successifs à porter un projet de société autre que gestionnaire, ont réduit les lois à une succession de normes techniques de gouvernance ; les nouveaux textes de loi renvoient sans cesse à des articles précédemment votés. Seuls les experts peuvent aujourd'hui s'y retrouver.

À l'heure des «talents»

Que l'on ne s'y trompe pas. L'État de droit n'a pas disparu. Il demeure, mais les institutions qui le fondaient se sont affaiblies. Les partis, les syndicats ou les associations ne sont plus entendus. Quant aux partenaires sociaux qui jouaient un rôle essentiel au travers du paritarisme, ils peuvent avoir leur mot à dire, mais à condition de l'inscrire dans la continuité d'une action publique nourrie de principes managériaux au fondement de la gouvernance. Pas étonnant, dès lors, que le pouvoir tel qu'il se profile survalorise les individus. Les « talents », se plaît-il à dire. Quel meilleur concept que celui-ci pour s'émanciper du Code du travail et du lien de subordination qui le fonde ? Dans une société qui, au mépris de tout ce que nous enseigne la sociologie, estime qu'à l'action de l'État doit se substituer le prodige des « talents », il n'est plus besoin de protection sociale, quelle qu'elle soit. L'« émancipation » n'est plus appréhendée que comme « autonomisation ». Ce n'est plus un combat collectif mais un projet individuel.

1 + 1 + 1 + 1 : voilà le modèle sur lequel se fonde l'État qui se dessine. Un État qui, s'il assure avoir fait du « vivre ensemble » son ambition, se garde d'en préciser les limites. « Vivre ensemble » a peu à voir avec une quelconque volonté de « faire société ». On peut « vivre ensemble » en se tournant le dos et en s'ignorant. « Faire société » implique de poursuivre un objectif qui dépasse la somme des individus, de concevoir des règles et des réglementations pour promouvoir un système protecteur et solidaire. C'est tout autre chose. »

Les paradoxes de la

La haute fonction publique a besoin de profils diversifiés, mais les grandes écoles qui y mènent leur restent peu ouvertes. Le renouveau viendra-t-il de leur reformatage, seul atout pour limiter le recours à la contractualisation ?

Créer les conditions d'une fonction publique du XXI^e siècle dépoussiérée de tous ses supposés immobilismes : c'est le leitmotiv du gouvernement qui doit, d'ici à la fin de l'année, parachever sa loi de transformation de la Fonction publique. Des mesures sont encore attendues, notamment celles relatives à la formation et au recrutement des hauts fonctionnaires des trois fonctions publiques. Elles sont censées s'inspirer du rapport confié à Frédéric Thiriez en mai dernier, et qui doit être rendu en novembre. Pour piloter ce renouveau, l'État compte en effet s'appuyer sur des cadres et cadres supérieurs capables de porter des discours et des pratiques innovantes... et en même temps... toujours attachés au service de la nation et de l'intérêt général, qu'ils soient sous statuts ou sous contrat de droit privé.

De quelles « nouvelles méthodes » s'agit-il véritablement, avec quels objectifs réels ? Quels profils former et recruter pour les transmettre ? Ces questions sont indissociables et reviennent depuis des années dans les débats. La première interroge la pertinence de modes de gestion venus du privé comme outil pour rendre la Fonction publique plus efficace, tout l'attirail idéologique et pratique du *new public management* en particulier. Pour l'heure, ils ont surtout été utilisés pour supprimer des services et réorganiser les effectifs, pour rentabiliser – sans toujours en améliorer la qualité – les services rendus à la population. Jean-Michel Delaye, intervenant à l'Institut national des études territoriales (Inet), confirme par exemple qu'à l'Inet, « les contenus de formation du haut encadrement restent axés sur la réduction des coûts et l'accompagnement à la politique du changement, le "décrutement", ou encore les études de cas sur les appels d'offres pour confier du service public au privé ».

Interchangeabilité, adaptabilité, efficacité : du neuf, vraiment ?

La réforme en cours reste sur la même logique quand elle envisage un recours encore plus massif à des contractuels, sans restriction sur les plus hauts postes de responsabilité. Ces salariés n'auront pas d'autre choix que de s'acquitter de la mission pour laquelle ils ont été ponctuellement recrutés – sur des contrats de projets de six ans notamment, quels que soient leurs principes ou leurs arrière-pensées : ils seront des exécutants des politiques décidées par les gouvernants, d'autant plus consentants s'ils ont été choisis pour occuper des postes de direction. Est-ce le modèle sur lequel la mission Thiriez travaille ? Pour rappel, l'énarque, avocat et ex-pré-

sident de la Ligue de football professionnel s'est vu confier par Emmanuel Macron la tâche de faire des propositions sur la réforme de la haute fonction publique à l'issue du grand débat national organisé pour désamorcer la crise des gilets jaunes. Il a, au départ, été annoncé que l'École nationale d'administration, symbole supposé de la rupture entre la population d'en bas et les élites, allait être supprimée... objectif qui n'est pourtant pas affiché dans sa lettre de mission ! Dans *Le Monde* du 22 mai, Frédéric Thiriez expliquait qu'il ne s'agirait pas de supprimer l'Ena ou d'autres grandes écoles, mais de les « *décloisonner* » en développant d'autres dispositifs pour attirer les meilleurs vers la Fonction publique. De sortir en particulier de la « *conception très académique de l'excellence* » qui favorise les enfants des classes aisées, où se recrutent 80 % des élèves des grandes écoles. De diversifier le recrutement pour qu'il soit davantage à l'image de la population française, tout en s'assurant qu'il reste sélectif : recruter par concours, c'est toujours plus neutre que de le faire par copinage ou au risque de collusions politiques ou économiques – même si on sait que les épreuves orales, par exemple, valorisent des comportements et des codes mieux intégrés par les catégories sociales dominantes.

Quid des problématiques spécifiques à la Fonction publique ?

Le rapport Thiriez devrait également préconiser une plus grande valorisation de l'expérience et des pratiques de terrain, et peut-être suggérer que se crée une nouvelle grande école, capable de « *créer une culture commune du service public* » avec un tronc commun d'au moins un an pour les futurs hauts fonctionnaires de l'État, de la territoriale, de l'hôpital comme de la police, et des stages croisés dans les diverses institutions. L'énarque-businessman estime par ailleurs que « l'État n'est pas un bon Drh », et qu'il n'est plus possible de se contenter des classements à la sortie d'école (la fameuse « *botte* ») pour déterminer une affectation à un grand corps de l'État et le déroulement de carrière de toute une vie.

La Cgt-Fonction publique porte aussi des propositions, comme le détaille Jan Martin, magistrat, énarque et représentant Cgt au conseil d'administration de l'Ena : « *La remise en cause de l'Ena telle quelle fonctionne aujourd'hui a le mérite de rappeler que l'état d'esprit qui présidait à sa création en octobre 1945 s'est perdu, à la faveur de la reproduction d'une élite républicaine fonctionnant sur l'illusion de la méritocratie, mais*

fabrique des élites



qui se reproduit comme une caste et se soucie de moins en moins de l'intérêt général.» On est loin du souci de doter l'État de hauts serviteurs loyaux mais non serviles, et encore plus d'un recrutement démocratique : les élèves sont aussi, à 65 %, des hommes, et quasiment tous préparés au concours à Paris : «*La troisième voie créée en 1990 par un concours ouvert aux associatifs, syndicalistes, salariés et élus locaux se révèle le plus souvent être une passerelle pour des salariés des secteurs de la finance et de l'audit, souvent déjà diplômés de grandes écoles...*» Le concours interne attire quant à lui de moins en moins de candidats (59 pour 32 postes en 2019), d'autant qu'il n'ouvre pas aux mêmes déroulements de carrière. À quoi bon, quand le gouvernement décide en même temps qu'il sera possible de recruter des contractuels, autrement dit n'importe qui, à des postes de direction ? Quant aux contenus de formation, ils s'appauvrissent d'autant plus que le cursus est passé de vingt-quatre à vingt mois, noyant dans une doxa chère aux entreprises du Cac 40 les problématiques et pratiques liées à la gestion des finances et des politiques publiques.

ON EST LOIN DU SOUCI DE DOTER L'ÉTAT DE HAUTS SERVITEURS LOYAUX MAIS NON SERVILES, ET ENCORE PLUS D'UN RECRUTEMENT DÉMOCRATIQUE : LES ÉLÈVES SONT AUSSI, À 65 %, DES HOMMES, ET QUASIMENT TOUS PRÉPARÉS AU CONCOURS À PARIS.

Pour la Cgt, une véritable réforme de l'Ena consisterait par exemple à préparer et à recruter sur tout le territoire des candidats ayant des profils et des expériences diverses, et à faire de l'Ena une école d'application et non une machine à classer qui ne motive que les ambitions personnelles, «*en construisant un programme de formation reposant sur une doctrine d'enseignement de la gestion et des politiques publiques, prenant en compte la réalité et les besoins des services publics*». Thomas Deregnaucourt, directeur dans un centre d'action sociale et ancien élève de l'École des hautes études en santé publique (Ehesp), partage ce point de vue : «*Pourquoi pas un tronc commun pour rappeler*

les principes et les valeurs communs au service de l'intérêt général ? Mais sans éluder les spécificités de chaque situation professionnelle, tant du point de vue de l'expertise que de la nature des responsabilités de chaque métier. Faire croire que nous pourrions être interchangeables et opérationnels en toutes circonstances, c'est nier nos savoirs professionnels.»

Il serait donc souhaitable de développer les temps de présence et les retours d'expérience sur des terrains d'intervention diversifiés, au plus près de la réalité des besoins quotidiens, particulièrement importants dans la santé et l'action sociale. «*Nous avons besoin de formations initiale et continue qui valorisent également notre capacité à faire des propositions, à faire preuve d'inventivité, bref, notre rôle contributif. C'est à ces conditions, en faisant de nos fonctions des métiers plus attractifs et mieux reconnus, que pourraient se construire un autre management et une Fonction publique renouvelée.*» Rien ne semble pourtant présager que les réponses apportées par la réforme ne seront pas des plus paradoxales.

Valérie GÉRAUD

Société : L'État peut en cacher un autre...

L'appareil d'État est au cœur d'une confrontation entre des conceptions néolibérales désinhibées – générant une avalanche de projets de lois – et des résistances qui attestent d'un fort attachement de la population à une conception sociale des affaires publiques. Comment faire prévaloir la seconde sur la première ?

PARTICIPANTS :

– **THOMAS DEREGNAUCOURT**,
MEMBRE DU BUREAU
DE L'UGICT-CGT.

– **KARIM LAKJAË**,
PRÉSIDENT DE LA FORMATION
SPÉCIALISÉE N°3 DU CONSEIL
SUPÉRIEUR DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE.

– **ESTELLE PIERNAS**,
MEMBRE DU BUREAU
DE L'UNION FÉDÉRALE CGT
DES SYNDICATS DE L'ÉTAT.

– **PIERRE TARTAKOWSKY**,
OPTIONS.

– **Options** : *La loi sur la fonction publique et les orientations du projet gouvernemental Cap 2022 dessinent une offensive d'ensemble contre les trois fonctions publiques. Comment la caractériser et comment se manifeste-t-elle ?*

– **Thomas Deregnaucourt** : Les forces du néolibéralisme ont longtemps présenté l'État comme le problème, comme l'ennemi, mais aujourd'hui, avec l'élection d'Emmanuel Macron, cet État est entre les mains de néolibéraux décomplexés qui estiment avoir le champ libre. Cela se traduit par exemple par la notion de « start-up nation », ou par l'assimilation des préfets à des entrepreneurs. Cela traduit le dogme libéral : on peut gérer l'État comme une entreprise. À cet égard, le rapport du Cap 2022 est sans mystère : on postule que les dépenses publiques ne sont plus soutenables au vu de l'environnement et de la compétition économique mondiale. L'objectif n'est donc plus de défendre un quelconque intérêt général mais d'assurer la compétitivité de « l'entreprise France ». Il en découle que la fonction publique, ses statuts, les acquis démocratiques et sociaux sont autant d'obstacles à balayer grâce à la contractualisation, au *new public management* et à des outils adaptés au service des managers chargés de l'allocation de ressources matérielles et humaines : sanctions disciplinaires, variabilité des rémunérations avec une part de primes, mise en concurrence des statuts, précarisation des titulaires, mobilités forcées... Cela dessine véritablement un nouveau paradigme.

– **Karim Lakjaâ** : La loi dite de Transformation de la fonction publique aggrave, de façon brutale et autoritaire, les mécanismes de précarité déjà à l'œuvre. Dans la Fonction publique territoriale, elle annule tous les accords passés sur le temps de travail en rendant obligatoire leur renégociation avant le 1^{er} janvier 2021. Les acquis sociaux sont non seulement visés, mais aussi leur vecteur : le syndicalisme de lutte. Les auteurs de la loi n'en font d'ailleurs pas mystère :

il s'agit, expliquent-ils, de percuter le fonctionnement même des organisations syndicales. Nous sommes donc confrontés à un projet agressif et à forte charge idéologique libérale. Le recours accru au contrat va conduire à une modification de la structure de l'emploi public et à une transformation globale du service public. Elle modifie sensiblement les organisations du travail et les relations entre agents en les mettant directement en concurrence. Ceci étant dit, il faut évaluer avec justesse le moment : la loi sur la fonction publique comprend 95 dispositions, dont 65 concernent directement la territoriale. Mais cet ensemble va s'appliquer, par tranches, de façon étalée, jusqu'en 2025. C'est dire que, pour la plupart de nos collègues, cela reste lointain. D'autant que beaucoup pensent que ces mesures ne concerneront que les futurs embauchés. C'est largement illusoire, mais cela contribue à retarder la prise de conscience. D'où l'importance d'expliquer que ces mesures vont avoir un impact immédiat sur tout le monde, avec par exemple la rupture conventionnelle ou le gel des promotions, inéluctable puisqu'elles seront calculées sur la masse des seuls agents titulaires. Il est donc impératif de faire connaître à nos collègues le contenu de la loi. Contenu qui ne manque pas de les faire réagir. C'est un travail de longue haleine, qui suppose au préalable une information aux syndiqués – voire leur formation – et aux syndicats.

– **Estelle Piernas** : De ce point de vue, on n'en est encore qu'au début : les agents commencent à découvrir le contenu de la loi. Il y avait eu des prémices, notamment dans le secteur de la défense nationale, avec l'introduction de contrats sur des secteurs sensibles, liés à des tâches d'entretien des armements. Nous avons dénoncé la chose en soulignant le caractère insensé et risqué d'une décision remettant la sécurité d'opérations de terrain à des entreprises privées. Aujourd'hui, cette question reste sensible, et on voit, à l'Atelier industriel de l'aéro-



ON VOIT SE DÉPLOYER UN MÉTALANGAGE SUR L'AUTONOMIE DES ACTEURS, LA TERRITORIALISATION DES BESOINS DE SANTÉ, POUR IMPOSER À TOUS LES ÉCHELONS UNE GESTION BUDGÉTAIRE STRICTE ET AUTORITAIRE QUI ABOUTIT À SUPPRIMER DES MISSIONS, DES SERVICES, DES RÉPONSES À DES BESOINS PARTICULIERS. CE PRIMAT DU BUDGÉTAIRE S'ACCOMPAGNE D'UN RENFORCEMENT DES MOYENS DE COERCITION.

nautique de Bordeaux, une forte réaction des personnels contre une tentative d'externalisation vers le privé, avec à la clé une série de problèmes. De façon générale, on enregistre des mouvements, une turbulence, notamment alimentée par des problèmes d'organisation du travail. On assiste à des assemblées générales, des rencontres entre collègues, à la volonté des salariés d'observer strictement les horaires, et on voit se multiplier les interpellations en direction des parlementaires et du ministère de tutelle. On retrouve, à la base de ces turbulences, à la fois la volonté de défendre le métier et une aspiration à la réaction collective. Ça peut sembler anecdotique, mais il y a fort longtemps qu'on n'avait pas assisté à ce type de manifestations.

– **On assiste à une série de mouvements de résistance sociale dans les entreprises mais qui, pour la plupart, épousent une dimension corporative. Comment expliquer cette caractéristique et comment la dépasser ?**

– **Karim Lakjaâ** : Nous avons observé des mouvements parfois spectaculaires comme celui des gilets jaunes ou encore celui des services d'urgence. Il y en a d'autres, comme par exemple, celui des pompiers des services départementaux d'incendie et de secours (Sdis), pratiquement tous en grève depuis le mois de mai. Le conflit porte précisément sur des questions de temps de travail et de mise en œuvre des missions. Mais, comme celui des urgentistes, il exprime une dégradation très forte et générale de l'exercice professionnel. Leur travail s'est en effet dégradé dans des proportions énormes, du fait d'une saturation qui tient de la crise sociale et du déficit d'effectifs. Et cette saturation s'est doublée d'une dégradation des rapports avec les

populations. Le passage à l'action collective doit beaucoup à ces caractéristiques propres, ainsi qu'à un très fort esprit de corps et à une intersyndicale très forte, très soudée. Mais il ne faut pas s'y tromper : s'il s'agit effectivement d'une mobilisation sectorielle, elle résonne avec les périls portés par la loi. Toute la difficulté, pour nous, réside dans notre capacité à articuler revendications proprement dites, concrètes, immédiates, avec une réflexion sur un en-cours plus global, qui cristallise la déstabilisation du travail, de son sens. Cette réflexion est d'autant plus difficile à mener que, je le répète, la loi n'est pas effective dans son entièreté.

– **Estelle Piernas** : les mouvements revendicatifs dont nous avons parlé portent, de fait, une forte empreinte corporative ; c'est la marque du terrain professionnel sur lequel ils se développent et qui les nourrit. Tout le rôle du syndicalisme et notre responsabilité consistent à permettre que convergent les préoccupations et les demandes des salariés dans les administrations. Cela passe par une présence plus affirmée des organisations et des militants syndicaux sur le terrain, avec justement ce souci de ne pas se laisser enfermer dans les « silos » des administrations. Cela appelle également une mise en éclairage, de lucidité collective, sur les projets gouvernementaux. C'est en articulant ce travail d'explication aux vécus professionnels, aux turbulences qui secouent les organisations du travail et, avec elles, l'éthique du travail, la conception des missions, que l'on peut peser sur les vécus et faire bouger les lignes. Il y a là un véritable enjeu, singulièrement autour des cadres, auxquels il nous faut donc accorder toute notre attention. Ils sont en effet au cœur des oukases néolibéraux, à la fois cibles et acteurs.

TABLE RONDE

Société : L'État
peut en cacher un autre...

NOUS AVONS 54 000 EMPLOYEURS TERRITORIAUX, DONT 230 CONCENTRENT 45 % DE LA DÉPENSE ET 50 % DES CADRES. ILS SONT SOUMIS À LA CONTRACTUALISATION FINANCIÈRE ET CONTRAINTS DE BAISSER LEURS DÉPENSES, LEUR VOLUME SALARIAL. CELA REPRÉSENTE 13 000 POSTES CHAQUE ANNÉE. CE CONTEXTE EXPLIQUE QUE NOS DRH MULTIPLIENT DES FORMATIONS AU MANAGEMENT DISPENSÉES PAR DES FORMATEURS N'AYANT AUCUNE NOTION DE CE QU'EST LE SERVICE PUBLIC.

... – **Thomas Deregnacourt** : On peut toujours qualifier tel ou tel mouvement de « sectoriel ». Et après ? Il faut savoir ne pas s'en tenir aux apparences ou aux représentations médiatiques souvent superficielles, même lorsqu'elles sont bien intentionnées. Les services d'urgences voient passer un français sur six chaque année, ce qui implique une très forte visibilité et un impact important. Cela relativise, en soi, une quelconque « nature » corporatiste. Dans un secteur où le droit de grève a plus que du mal à vivre du fait des assignations, se retrouver avec plus de 200 services en mouvement, c'est inédit et indique une superficie conflictuelle plus vaste que le seul secteur en mouvement. Il opère en fait comme une caisse de résonance à une série de problèmes agrégés de longue date et qui tissent la trame d'une crise du système de soins. Cette fonction de révélateur permet d'interroger toute la filière : le verrouillage du recrutement des médecins par le numerus clausus, la fermeture des hôpitaux de proximité, l'absence organisée de lits disponibles... Mis bout à bout, ces éléments resituent la crise des urgences dans un contexte hospitalier plus large. C'est d'ailleurs ce que le gouvernement a tenté de voiler en essayant d'acheter une sortie de grève avec une prime ici et une autre là. Cette grève sectorielle – et cela vaut également pour le mouvement qui a secoué les Ehpad – permet donc de penser la globalité de la politique dont procèdent les souffrances sociales et professionnelles qu'elle dénonce. Enfin, elle pose clairement la question du lien entre intérêt général et action syndicale. Lorsque la population comprend que la réduction de tels moyens, telles institutions, tels services, aboutit purement et simplement à réduire l'espérance de vie de certains patients, on crée les conditions d'une résistance sociale d'ampleur.

– *Les réformes gouvernementales ne bénéficient pas d'un soutien large dans l'opinion publique, au contraire. Comment expliquer les difficultés du syndicalisme à y faire pièce ?*

– **Karim Lakjaâ** : Pour la grande masse des agents, tout cela reste encore très théorique, et cela complique évidemment les mobilisations. De notre côté, nous élaborons des outils d'explication, qui sont très techniques et nécessitent d'être accompagnés de formations. Par ailleurs, nos organisations sont sollicitées sur d'autres sujets, les retraites, notamment. Pour autant, il y a une envie d'action, qui se mesure au nombre de préavis posés. Corrélativement, certains employeurs n'hésitent pas à appliquer, par anticipation, l'article 56 de la loi, qui vise uniquement la fonction publique territoriale. Il s'agit là d'une véritable machine à intimider tous azimuts et à sanctionner tout gréviste poten-



Thomas Deregnacourt.

tiel. Cet article limitant le droit de grève dans certains secteurs doit théoriquement être mis en négociation pendant une année. Le fait que les employeurs se précipitent pour l'appliquer sans attendre risque de fonctionner comme un chiffon rouge et de beaucoup énerver... Est-ce que cela favorisera l'action ? C'est possible, à condition que nous fassions notre travail, singulièrement en direction des cadres.

– **Thomas Deregnacourt** : Comment créer un rapport de force de masse, efficace, face à un gouvernement qui affiche en permanence sa volonté de ne rien céder aux demandes sociales ou populaires ? Les gens doivent avoir le sentiment qu'agir est utile. À cet égard, nous avons intérêt à valoriser les moments où il cède. Car il a dû céder et, aujourd'hui encore, il ne fait pas ce qu'il veut, comme il le veut. Syndicalement, nous avons donc tout intérêt à alimenter les démarches revendicatives spécifiques et les mobilisations qui, dans un premier temps peuvent apparaître comme sectorielles mais qui, de fait, recréent de l'espoir, attestent de victoires possibles et permettent à chacun de se projeter dans un intérêt collectif, un mouvement plus vaste, tissé de convergences. Cela ne se décrète pas. Il faut y travailler, à partir de situations de travail concrètes, éclairées des conflits qui se mènent ailleurs. Mais ultimement, ce sont les salariés qui décident, ou non, de mettre à bas cette idée mortifère selon laquelle tout serait écrit d'avance. C'est ainsi qu'on peut remettre au cœur du débat public des alternatives, une dynamique positive, à condition de doubler ce travail de réflexions sur le fond.

– *Dans ce contexte tout en tensions, comment concevoir le débat avec les agents des catégories de l'encadrement ?*

– **Estelle Piernas** : Il nous faut prendre en compte que la situation va se tendre pour les collègues

ON PRÉSENTE TOUJOURS L'INTERVENTION PUBLIQUE COMME UNE ENTRAVE, UNE INTRUSION, UN ENSEMBLE DE CONTRÔLES TATILLONS. IL FAUT RÉHABILITER QUELQUES IDÉES SIMPLES ET VRAIES : IL Y A DES BESOINS DE PROTECTION SANITAIRE, DE GARANTIES ET DE CONTRÔLES, D'ÉDUCATION ET DE SANTÉ. ILS IMPLIQUENT UNE GESTION AXÉE SUR L'INTÉRÊT GÉNÉRAL. CETTE NOTION PERMET AUSSI D'ÉCLAIRER LE RÔLE DU STATUT CONTRE TOUTES LES FORMES DE CORRUPTION QUI ÉCORNENT LE CONTRAT RÉPUBLICAIN ET DÉGRADENT LE DÉBAT DÉMOCRATIQUE.

cadres. Sur le terrain, ils vont avoir de plus en plus de difficultés à accompagner leurs équipes. La généralisation des contrats de projets va aboutir à une limitation sévère de leur autonomie. Je crois qu'il y a là un énorme travail de sensibilisation à mener en misant sur les réalités du travail à accomplir et sur les contradictions qui vont s'exacerber entre ce qui est exigé et les moyens accordés pour y parvenir. Cela appelle le développement de formes d'échanges entre cadres, entre pairs, ce à quoi l'Ugict travaille. C'est l'un des moyens de battre en brèche le défaitisme ambiant. Il nous revient d'organiser le débat en misant sur le travail et les rationalités qu'il porte. Un cadre, même s'il est un néolibéral convaincu, reste confronté au réel et est amené à constater que, à force de précarité des salariés, de mobilité forcée, de rémunérations bloquées, on l'empêche tout simplement de bien travailler et d'atteindre ses objectifs de façon satisfaisante. – **Karim Lakjaâ** : Jusqu'à présent, les cadres devaient faire évoluer le volume d'emploi à la baisse. Désormais on leur demande de faire évoluer la structure d'emploi de leurs collaborateurs, de décider que tel poste sera un contrat de projet, autrement dit un contrat calé sur le calendrier électoral. Cela soulève des conflits éthiques, une préoccupation grandissante chez nos collègues. Sur tous ces enjeux, nous sommes entendus par les cadres. Nos idées passent, et elles passent plutôt bien. Reste que leur mobilisation ne se traduit pas par la grève ou par une action classique. Elle va emprunter la forme d'une opposition dans une conférence budgétaire, avec arguments à la clé. C'est un « pouvoir d'influence » qui se manifeste dans un cadre professionnel plus que revendicatif. Dans cet ordre d'idées, notre Ufict a élaboré un *Manuel de survie*



Karim Lakjaâ.



Estelle Piernas.

au management, et nous avons créé un cycle de formation au contre-management, suivi par une trentaine de cadres, ce qui permet de débattre des fiches théoriques mais, surtout, des réalités, des difficultés quotidiennes. C'est concret, ça part du travail et ça crée des liens. C'est vital face à une loi qui ambitionne de démanteler les capacités de résistance collective, notamment en annulant les résultats des élections professionnelles et en balayant les acquis qu'ils impliquent. La fusion des comités techniques et des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail est du même ordre : elle va entraîner la suppression massive d'instances et, de fait, renforcer le modèle autoritaire de management.

– **Thomas Deregnaucourt** : Nous allons devoir affronter des moyens de coercition renforcée : précarisation, variabilité et, surtout, changement de philosophie : c'est qu'il ne s'agit plus, désormais, d'avoir des fonctionnaires loyaux mais des fonctionnaires soumis au politique. Le message, c'est de respecter les consignes du chef, et d'apprendre à se taire. Face à quoi, il faut radicaliser notre discours, ne laisser passer aucune des attaques portées aux garanties statutaires, dénoncer leur caractère toxique pour l'intérêt général et public. Les passe-droits, les nominations de copinages, doivent être dénoncés, et nous devons leur opposer les caractéristiques du statut qui, contre l'impartialité, le népotisme, la corruption, garantissent la neutralité, l'impartialité, l'égalité... Il nous revient de réagir à l'endocritinement, à tout enrôlement autoritaire de nos collègues. Il est possible de réagir en créant des temps d'échanges afin de rompre l'isolement de chacun. Il nous faut recréer des espaces de dialogue entre métiers, sachant que les identités professionnelles sont les lieux du bien faire. Parce qu'elle défend le travail, la Cgt ne peut s'en désintéresser. ◀

RETRAITES

CE QUI ATTEND L'ENCADRE

PRIVÉ DE RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES, LE SYSTÈME UNIVERSEL À POINTS ORGANISERA LA BAISSÉ DES PENSIONS DE RETRAITE, UTILISÉES COMME VARIABLE D'AJUSTEMENT POUR PARVENIR À L'ÉQUILIBRE FINANCIER. PERSONNE, DONC, N'Y GAGNERA. PARMIS LES PLUS IMPACTÉS: LES INGÉNIEURS ET CADRES.



THOMAS PADILLA / MAXPPP

Comment détourner l'attention des véritables objectifs de la réforme des retraites? Rendu public en juillet, le rapport de Jean-Paul Delevoye utilise une vieille ficelle. Alors qu'il détaille les propositions pour parvenir à «un système universel simple, plus juste, pour tous», il faut atteindre la fin de l'argumentaire pour trouver sa véritable ambition, ainsi résumée dans une «règle d'or»: «Le système universel est conçu à enveloppe constante. Au moment de son entrée en vigueur, le poids des recettes sera maintenu constant, de même que celui des dépenses.» Pour Sylvie Durand, membre du bureau de l'Ugict-Cgt, «c'est en réalité un double verrouillage financier que met en place le projet de réforme»¹. D'une part, le blocage de la part des richesses affectée au financement des retraites à 14% du Pib, contre 13,8% aujourd'hui; d'autre part, un taux de cotisation définitivement fixé à 28,12%. Dans la mesure où la population retraitée va augmenter d'environ 6 millions de personnes d'ici à 2042-2045, la conséquence

de ce verrouillage est simple: «Il organise la baisse des pensions de retraite, utilisées comme une variable d'ajustement pour équilibrer le système», poursuit-elle.

Un système perdants-perdants

Dans ces conditions, personne ne peut y gagner. L'équilibre financier s'apparente au partage d'un gâteau dont les parts vont diminuer au fur et à mesure de l'augmentation du nombre de retraités et de l'allongement de l'espérance de vie à la retraite. Certains, d'ailleurs, devront perdre beaucoup pour que d'autres perdent un peu moins. Parmi les plus impactés: les ingénieurs et cadres. Ce n'est pas un hasard s'ils sont absents des cas types exposés dans le dossier de Jean-Paul Delevoye. «Ils seront parmi les grands perdants de la réforme», prévient Sylvie Durand. Deux données essentielles permettent de le comprendre: le taux de cotisation de 25,31% permettant d'acquérir les points, et le rendement de 5,5% de la cotisation² présenté comme

1. En savoir plus sur le dossier des retraites: www.ugict.cgt.fr

2. Pour 100 euros cotisés, le retraité perçoit 5,50 euros durant sa retraite.



«optimal» à l'âge du taux plein (64 ans). Avec ces éléments, il est possible de déduire la durée de cotisation nécessaire pour partir avec une pension équivalente à 70 % du salaire. L'Ugict-Cgt a fait les calculs en prenant le cas d'un salarié dont la rémunération de carrière évolue comme le salaire moyen de l'ensemble des salariés: «Il en résulte qu'il faudrait cotiser 54 ans pour obtenir 75 % de son salaire (ce qui correspond à un départ en retraite à 77 ans pour un bac +5) ou 43 ans pour obtenir 60 % de son salaire», détaille Sylvie Durand. Il n'y aura pas d'autre solution que de partir beaucoup plus tard, ce qui n'empêchera pas un décrochage important entre le salaire de fin de carrière et le montant de la pension.

Autre annonce de diversion: 100 % des actifs, dit le rapport, seront couverts par le système universel et s'ouvriront des droits sur la totalité de leur rémunération. Mais, précise-t-il entre parenthèses, «dans la limite de trois plafonds de la Sécurité sociale, soit jusqu'à 120 000 euros». C'est

justement le cas de 10 % des cadres, qui ne pourront plus se constituer, sur la totalité de leur salaire, de droits à la retraite par répartition. Le projet de réforme prétend les contraindre à épargner sur des produits bancaires ou assurantiels qui ne garantissent même pas la restitution de l'épargne, un «encouragement» traduit dans la loi Pacte relative à la croissance et à la transformation des entreprises.

À cela, il faut ajouter un autre risque, lié à l'attribution de points en cas de périodes d'inactivité subie – maladie, chômage, maternité... – inscrites au chapitre «solidarité» (25 % du total des droits à la retraite). «Il est en effet prévu que les prestations solidaires des régimes de retraite soient transformées en aides sociales, c'est-à-dire financées par l'impôt, précise Sylvie Durand. Ce qui impliquerait leur versement sous condition de ressources, excluant ainsi de leur bénéfice une grande partie de l'encadrement. Dit autrement, les effets des accidents de carrière sur le montant de la pension ne seraient plus, pour les ingénieurs, cadres ou techniciens supérieurs, neutralisés».

Femmes: une solidarité en trompe-l'œil

Avec un salaire horaire inférieur de 16,3 % à celui des hommes, les femmes seraient particulièrement pénalisées. Comme le précise à juste titre le rapport Delevoye, les femmes ont aujourd'hui une pension moyenne inférieure de 42 % à celle des hommes. Pour corriger cette inégalité, l'une des mesures envisagées porte sur les droits familiaux: une majoration de 5 % des points attribuée dès le premier enfant, au lieu des 10 % accordés actuel-

lement à chaque parent d'au moins trois enfants. Mais la future majoration serait à partager entre les deux parents au lieu de bénéficier aux deux, ce qui pénaliserait de nombreuses familles puisque, pour un couple avec trois enfants, la majoration ne serait plus que de 15 % au lieu de 20 % actuellement.

En outre, la mesure de solidarité est entachée d'une absurdité: si les points sont partagés entre les parents, c'est avant les 4 ans de l'enfant qu'il faut décider de leur bénéficiaire, le père ou la mère. Premier problème: il sera plus intéressant financièrement d'opter pour le parent dont le salaire est le plus élevé – vraisemblablement le père. Second problème: que signifie ce choix en cas, de séparation?... Si la réforme devait être adoptée, elle serait appliquée à partir de 2025 pour la génération née en 1963. Mais elle aurait un effet sur toutes les pensions liquidées antérieurement, s'agissant de leur revalorisation, voire de leur diminution en cas de chute du Pib. Avec des ressources figées, l'équilibre financier serait nécessairement obtenu, à âge de départ inchangé, par une baisse de la valeur de service du point, génération après génération, et donc par la baisse des retraites, sans aucune garantie ou visibilité sur le taux de remplacement. C'est en creux d'ailleurs qu'apparaît cette réalité dans le rapport: si ce dernier met en exergue des cas types de salariés nés dans les années 1980, l'un au salaire moyen, l'autre au Smic, il passe sous silence les taux de remplacement attendus pour les personnes qui feront toute leur carrière sous le nouveau régime universel. ▶

Christine LABBE

Concertation

Alors que Jean-Paul Delevoye a intégré le gouvernement comme haut-commissaire à la réforme des retraites, la Cgt a été reçue, le 6 septembre, par le Premier ministre, afin de recueillir une nouvelle fois son «appréciation» du rapport publié en juillet. Lors de cette rencontre, Édouard Philippe a défini le périmètre des échanges à venir sur la mise en place du système universel à points: la définition du système et la question des solidarités; l'équilibre financier du régime en 2025; la fusion des régimes, les échéances et la garantie en matière de transition, notamment en ce qui concerne les régimes spéciaux. Après avoir réitéré son opposition au projet, la Cgt a mis en lumière l'existence d'alternatives, «à la condition que la question du financement soit enfin prise en compte», en formulant un certain nombre de propositions. Citons: la mise en œuvre de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes qui permettrait d'abonder les ressources des différents régimes à hauteur de 6 milliards d'euros; la reconnaissance de la pénibilité, avec notamment un droit de départ anticipé à 55 ans, voire à 50 ans pour les métiers les plus pénibles; le droit de travailler jusqu'à la retraite dans le cadre d'une réelle Sécurité sociale professionnelle. Enfin, la Cgt revendique la validation de trois années d'études, de formation initiale ou continue, de recherche du premier emploi ou de période de précarité pour les jeunes. L'acquisition des droits serait assurée en partie par l'État, l'autre partie sous la forme de cotisations payées les entreprises, bénéficiaires de la qualification acquise par les salariés. C. L.

UGICT-CGT DÉPLOIEMENT, PREMIERS PAS PROMETTEURS

LES DEUX DERNIERS CONGRÈS RESPECTIFS DE LA CGT ET DE L'UGICT-CGT ONT INSCRIT LE DÉPLOIEMENT SYNDICAL À LA DOUBLE ENSEIGNE DE L'URGENCE ET DE LA MÉTHODE.



ERIC AUDRAS/IMAXPPP

qui correspondent en fait à des populations de salariés avec lesquels on pense qu'« on ne sait pas faire » et qu'« on n'aura pas de résultat ».

L'outil a d'autant plus favorisé la réflexion, notamment lors des journées d'été de Gif-sur-Yvette, qu'il a été perçu comme une aide fournie aux organisations et non comme une leçon administrée. Pour Caroline Blanchot, ces échanges ont favorisé l'émergence de deux éléments dans les débats : « *D'abord, on ignore trop souvent qu'il existe nombre d'entreprises où la Cgt a remporté les élections grâce au vote des cadres, ce qui bat en brèche toute idée d'un fatalisme sociologique. Ensuite, raisonner en termes de zones à forte densité de cadres plutôt que de villes favorise la synergie entre structures syndicales. On voit ainsi fonctionner des sortes d'organisations tripartites avec la fédération, le territoire et la confédération, et l'Ugict, qui se présentent sur le terrain comme visibles, pérennes, à l'écoute, en manifestant clairement la volonté d'un syndicalisme utile et rassembleur.* »

On assiste à l'émergence d'une multitude d'initiatives

Jean-Luc Molins, secrétaire de l'Ugict, le confirme : la dimension spécifique du déploiement confédéral, telle que la souligne le document adopté par le congrès, rencontre effectivement un « quelque chose » dans les organisations. « *Le thème semble en phase avec des "respirations" nouvelles, avec un renouvellement au sein des directions, dans plusieurs départements, avec également une volonté mieux partagée de s'appuyer sur toutes les potentialités militantes, au-delà des seuls élus. Pour mener une campagne, il faut des énergies militantes. On assiste, de ce point de vue, à l'émergence d'une multitude d'initiatives, parfois individuelles, en lien avec les outils numériques, qui correspondent à une volonté d'agir chez tel ou telle syndiqué, à une capacité d'intervention liée à leurs qualifications et, enfin, à une envie de collectif. C'est un début, qu'il s'agit d'accompagner de façon attentive afin d'assurer son plein développement, et nous nous y employons en l'articulant avec notre réflexion revendicative sur les professions intermédiaires et techniciennes.* »

Le conseil national de l'Ugict du 10 octobre livrera sans doute un bilan plus étoffé et plus précis des premières retombées d'une campagne qui, d'ores et déjà, s'annonce riche de possibles. Autant dire que nous y reviendrons. ◀

Louis SALLAY

Les débats de congrès sur l'état de santé de la Cgt, et au-delà, du syndicalisme comme force organisée, ont été marqués par la lucidité : l'état d'organisation est dégradé et, avec lui, la capacité d'impulsion de débats et d'initiatives. Les décisions qui ont suivi ont été à la dimension des constats : campagne de déploiement confédérale avec le souci affiché de faciliter toutes les synergies possibles entre les organisations de la Cgt, singulièrement professionnelles et territoriales. La méthode adoptée est éprouvée : ciblage de territoires qualifiés de prioritaires au regard de leur démographie socioprofessionnelle. Un bilan, des objectifs, une approche documentée : quoi de neuf dans ce processus ? La réponse renvoie évidemment à des éléments divers, au premier rang desquels on compte le contexte.

Les coups portés au syndicalisme et aux institutions représentatives, mais aussi les résultats électoraux ont, de fait, précipité une prise de conscience. L'Ugict s'y est inscrite en déterminant pour sa part

dix-sept lieux à très haute concentration de cadres, d'ingénieurs et de techniciens. La démarche, estime Caroline Blanchot, secrétaire de l'Ugict, a bénéficié d'une double dynamique : « *Il s'est passé deux choses décisives : d'une part, une adéquation avec une soif de rencontres militantes dans les territoires, et une volonté d'échanges. Cela devrait pouvoir faire bouger les lignes classiques des structures syndicales entre l'entreprise et son environnement social, entre profession et territoire, pour travailler mieux et davantage ensemble. D'autre part, elle nous a permis à nous, Ugict, de jouer notre rôle en réalisant des "zooms" profession par profession, territoire par territoire, sur les réalités du spécifique.* » Car une chose est de constater qu'il y a « de plus en plus de cadres », et une toute autre est de pointer les lieux de travail où ils se retrouvent par dizaines de milliers. Ces zooms permettent alors de peaufiner les plans de travail des organisations territoriales, qui, tout excellents qu'ils paraissent, peuvent comporter des blancs, des trous,



SECRET DES AFFAIRES MÉDIAS ET SOCIÉTÉ CIVILE MOBILISÉS

LA PREUVE DU SECRET DES AFFAIRES, C'EST QU'ON LE GARDE.
JALOUSEMENT, AINSI QU'EN ATTESTE UN AVIS DE LA COMMISSION
D'ACCÈS AUX DOCUMENTS ADMINISTRATIFS (CADA).

En novembre 2018, suite à de nombreuses affaires, *Le Monde* a demandé communication de documents sur les implants médicaux, dans le cadre d'une enquête qui a mobilisé quelque 250 journalistes dans 36 pays. Pompes à insuline, pacemakers, implants mammaires... autant d'outils et de dispositifs qui ont été, ces dernières années, au cœur d'incidents graves. Peu d'informations sont accessibles au public sur ces incidents, évalués à plus de 18 000, en France, en 2017, par l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (Ansm). Compte tenu de l'énorme sous-déclaration en la matière, on mesure l'ampleur d'une affaire qui touche au droit à la santé et à l'intérêt général.

Dans le cadre de cette enquête journalistique, plus de 1 500 demandes d'accès aux documents ont été déposées auprès des administrations nationales et inter-

nationales concernées, ainsi qu'auprès des sociétés commerciales qui font payer leur travail de certification. Pour l'Hexagone, le journaliste du *Monde* s'est intéressé au seul organisme notifié français, Lne/G-Med, cherchant à obtenir la liste de tous les dispositifs médicaux auxquels il a délivré un certificat, ainsi que la liste des dispositifs refusés, sachant que d'autres organismes peuvent accepter de la notifier...

Lne/G-Med étant un établissement public à caractère industriel et commercial (Epic), on peut à bon droit considérer que les documents qu'il détient sont publics. Mais l'entreprise ne l'entend pas de cette oreille et refuse de communiquer le moindre document. *Le Monde* a donc saisi la Commission d'accès aux documents administratifs (Cada), en vertu de la loi de 1978 qui permet à tout citoyen d'y avoir recours. La réponse de la Cada est éclairante sur les forces en présence et

les intérêts en jeu. Elle reconnaît dans un premier temps que l'entreprise assume « une mission d'intérêt général visant à assurer la qualité et la sécurité des produits médicaux, pour laquelle ils sont investis de prérogatives de puissance publique ». De ce fait, elle admet que les listes de dispositifs médicaux revêtent « le caractère de documents administratifs ». Pour autant, elle indique que leur communication « serait susceptible de porter atteinte au secret des affaires ». Tout est dit, et c'est malheureusement une instance publique qui, non seulement se charge de le dire mais, de surcroît, assume d'en faire une arme de censure de la presse, qui plus est sur des enjeux de santé.

La primauté du droit de profiter sur le droit de savoir ?

Il s'agit là d'une lecture particulièrement restrictive de la loi qui, rappelons-le, stipule en son article premier que le secret des affaires n'est pas opposable aux journalistes, afin de garantir « le droit à la liberté d'expression et de communication, y compris le respect de la liberté de la presse et la liberté d'information telle que proclamée dans la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne ». Une lecture qui, de fait, va à l'encontre de toute la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme (Cedh) qui a toujours fait prévaloir, dans l'intérêt de la démocratie, le droit de la presse à exercer librement son rôle en communiquant des informations sur des sujets d'intérêt public. On comprendrait mal que cela n'inclue pas les enjeux de santé...

Cette affirmation aussi spectaculaire qu'inquiétante de la primauté du droit de profiter sur le droit de savoir a provoqué un tollé. À l'initiative de l'association Anticor, plusieurs sociétés de journalistes, associations de défense des droits de l'homme et organisations syndicales – dont l'Ugict, le Snj-Cgt et la Ligue des droits de l'homme – ont porté plainte au côté du journal *Le Monde*. La justice administrative va donc devoir trancher et, ce faisant, préciser ce que recouvre précisément cette expression fourre-tout de « secret des affaires ». Au-delà de l'enquête portant sur les implants, l'enjeu est d'importance : il touche à la liberté d'expression et à sa censure. Si celle-ci devait s'en trouver légitimée, cela se traduirait sans nul doute par une multiplication des procédures bâillons et du harcèlement judiciaire des chercheurs, journalistes, lanceurs d'alerte, syndicalistes et militants associatifs.

Louis SALLAY

UGICT-CGT

Calendrier

• International

Le séminaire international de l'Institut de recherches économiques et sociales (Ires) se poursuit le jeudi 26 septembre 2019 avec le «*récit de la naissance de la Fédération transnationale des coursiers*». En savoir plus sur www.ires.fr

• Colloque

Le 3 octobre, à Montreuil, l'Indecosa-Cgt organise un colloque européen sur le thème «*La face cachée des produits que nous consommons*». En savoir plus sur le programme complet à l'adresse suivante : www.indecosa.cgt.fr

• Travail (1)

«*Jeunes, travail et engagement*» est le thème des prochains entretiens de l'Ires qui se dérouleront le 3 octobre à la bourse du travail de Paris.

• Initiative

Le 9 octobre, l'Ugict-Cgt organise une journée d'étude sur les professions techniques et intermédiaires. Elle se tiendra à partir de 9 heures, salle François-Blumental, à Montreuil.

• Travail (2)

À l'occasion de Préventica, à Marseille, l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact) et son réseau ont préparé une série de conférences sur le thème des conditions de travail. Celle du mercredi 9 octobre a pour thème «*Agissements sexistes et harcèlement sexuel : des risques professionnels comme les autres ?*» En savoir plus sur www.anact.fr

• Ugict-Cgt

Le prochain conseil national de l'Ugict-Cgt aura lieu le mercredi 10 octobre.

• Séminaire

L'Ugict-Cgt organise, avec Eurocadres, un séminaire européen sur les lanceurs d'alerte, les 6 et 7 novembre, à la bourse du travail de Paris.

• Travail

«*Dé-libérer le travail*» est le thème d'un colloque interdisciplinaire et international qui se tiendra du 20 au 22 novembre à la Maison des sciences de l'homme Paris-Nord. Il est organisé par le Groupe d'études sur le travail et la santé au travail (Gestes).

Formation

• Stage

Au cours du second semestre 2019, l'Ugict-Cgt organise cinq stages de formation. Ils auront pour thème :

– Communication Web de niveau 1, du 16 au 18 octobre et du 11 au 13 décembre, au centre de formation Benoît-Frachon, à Gif-sur-Yvette (91).

– Retraites : conséquences des réformes adoptées depuis 1993 et perspectives, du 4 au 8 novembre, au centre de formation Benoît-Frachon.

– Comprendre la financiarisation de l'entreprise et ses incidences pour restaurer le rôle contributif de l'encadrement : du 25 au 29 novembre, à l'Institut du travail de Strasbourg.

– Être responsable Ugict-Cgt, du 2 au 6 décembre, au centre de formation Benoît-Frachon.

Pour s'informer sur l'ensemble des formations proposées par l'Ugict-Cgt en 2019, s'inscrire à une session et connaître le programme complet des stages, se connecter à l'adresse suivante : www.ugict.cgt.fr/ugict/formation
Contact : formation.syndicale@ugict.cgt.fr

la revue des revues

Droit *Le Droit ouvrier* consacre son numéro de juillet 2019 au thème de la représentation et de la négociation collective à la lumière des ordonnances Macron. Parmi les articles de ce numéro, deux sont spécifiquement consacrés au comité social et économique (Cse). Le premier aborde la question de la représentation du personnel comme objet de négociation collective ; le second traite du Cse et de la santé au travail, désormais une «*mission parmi tant d'autres [...] qui fait l'objet d'une approche à géométrie variable*». → **Le Droit ouvrier n° 852, juillet 2019.**

Travail Le dernier numéro de *Transfer*, la revue européenne du travail et de la recherche, examine comment des organisations internationales qui traitent des questions d'emploi et de travail, comme l'Organisation internationale du travail (Oit) ou l'Ocde, ont réévalué, au cours des dernières années, leurs analyses du marché du travail et leurs recommandations politiques. Une évolution, expliquent en substance les auteurs de la revue, en partie liée à la numérisation croissante de l'économie et à l'essor de l'économie dite «*de plateforme*». → **Transfer n° 25, juillet 2019.**

Économie Donner ses données : c'est à ce risque que s'intéresse la revue *Regards croisés sur l'économie*, alors que le big data semble envahir tous les domaines, du local à l'international, de l'intime à l'administratif. Que donnons-nous ? Comment sont modélisées ensuite l'ensemble de ces données par des acteurs multiples ? Quelles peuvent en être les conséquences à la fois économiques et sociétales... En faisant appel à de nombreux chercheurs en sciences sociales, la revue souhaite ainsi interroger les transformations actuellement à l'œuvre. À lire notamment : la vie privée est-elle un bien commun ? → **Regards croisés sur l'économie n° 23, juillet 2019.**

Géopolitique En consacrant sa réflexion à l'Inde, la revue *Hérodote* veut non seulement dresser le portrait géopolitique de la cinquième puissance économique mondiale, mais également questionner la posture indienne vis-à-vis du multilatéralisme, alors que le pays plaide pour une réforme lui ouvrant les portes du conseil de sécurité de l'Onu. Enfin, ce pays-continent est traversé par un certain nombre de questions anciennes mais toujours décisives, comme ses relations avec le Pakistan ou avec la Chine. → **Hérodote, n° 173, juillet 2019, «Géopolitique de l'Inde».**



LUC NOBOUT/MAXPPP

LA RÉFORME VISANT À DÉVELOPPER LES MODES D'ACCUEIL DES MOINS DE 3 ANS SE TRADUIRA-T-ELLE PAR UNE DÉGRADATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET DE LA QUALITÉ DE L'ACCUEIL? MOBILISÉS, LES PROFESSIONNELS VEILLENT.

PETITE ENFANCE

LE PLUS, SANS LE MIEUX

Plein la couche! Les professionnels de la petite enfance veulent que leur aspiration à mieux travailler et leur engagement professionnel soient reconnus. Assistantes maternelles, éducateurs et éducatrices de jeunes enfants, infirmières puéricultrices, auxiliaires de puériculture, psychomotriciens, psychologues, épaulés par les familles, par leurs syndicats (Cgt, Cftc, Unsa, Ucp, Fsu) et par leurs associations, tous se sont mobilisés ce printemps, autour de grèves et de manifestations nationales (les 28 mars et 23 mai), de lettres ouvertes aux autorités de tutelles, de pétitions. Porteurs de propositions, les professionnels du secteur veulent peser sur la réforme en cours, qui doit permettre d'accueillir davantage d'enfants dans les dispositifs actuels ou futurs: pas question que ce soit au prix d'une dégradation des conditions de travail et d'accueil.

Risque persistant de surbooking et d'entassement

L'année a commencé par un mouvement des responsables des crèches parisiennes (*lire encadré*), la mobilisation se généra-

lisant à toutes les catégories et à tous les territoires, alors que la présentation de la réforme se faisait attendre. Elle doit être introduite par ordonnance avant la fin de l'année, complétant l'article 50 de la loi Essoc (pour un « État au service d'une société de confiance »...) votée au printemps 2018. Le projet promet « un cadre plus simple pour une offre d'accueil plus riche » et des « travaux de simplification du cadre normatif applicable aux modes d'accueil du jeune enfant ». Présenté tardivement (le 17 mai) aux acteurs du secteur, il a fait l'objet de consultations jusqu'à la mi-juillet, sans qu'on sache si des modifications permettront de corriger les mesures qui ne font pas consensus. Pas de problème sur le principe: accueillir davantage de jeunes enfants dans des structures collectives de qualité, c'est répondre à une demande sociale et à des enjeux importants. En termes de santé publique et de suivi du développement des tout-petits dès leurs premiers mois de vie, quelle que soit leur origine sociale. En termes d'intégration et de solidarité, pour les enfants comme pour les familles de l'ensemble du corps social. Rappelons que le développement des modes de garde des jeunes enfants a permis aux femmes d'accéder au monde du travail en

plus grand nombre, de s'émanciper et de vivre en toute autonomie.

Les professionnels semblent aussi avoir été entendus sur le besoin de référents nationaux mettant en cohérence des structures et dispositifs très variés. Chacun devra à l'avenir s'adresser à un guichet territorial unique rassemblant Caf, Pmi et communes, et mettre en forme un « projet d'accueil » clarifiant ses objectifs et moyens, qui devront être conformes à une « charte nationale » garantissant les conditions dans lesquelles les enfants sont accueillis. « Des dizaines de milliers de familles ne disposent pas de solution de garde, cela devrait surtout permettre la création de nouvelles structures privées lucratives ou pas, qui se développent déjà dans les petites communes, souvent grâce à des financements publics, bien qu'elles contribuent beaucoup moins à la mixité sociale... et qui font pression pour un assouplissement des normes », estime Birgit Hilpert, éducatrice de jeunes enfants, administratrice Cgt à la Caisse nationale d'allocations familiale et porte-parole du collectif Pas de bébés à la consigne, dont la Cgt est membre. Faute de financements supplémentaires, les structures publiques existantes devront pour leur part optimiser l'accueil. ...

... Ainsi, la Cgt, avec d'autres, s'alarme de voir modifié le nombre maximum d'enfants confiés à chaque professionnel. Le taux d'encadrement actuel est de 1 professionnel pour 5 enfants de moins de 18 mois, et de 1 pour 8 après. La nouvelle norme pourrait bien être de 1 pour 6 sans distinction d'âge, au détriment des plus jeunes. Certains professionnels qualifiés (les éducateurs par exemple) pourraient également être moins nombreux: 1 pour 16 serait souhaitable... Or on en est loin. Dans le même esprit, l'accueil d'enfants en surnombre (jusqu'à 20% au-dessus de la norme) qui, jusqu'à présent, était dérogatoire et exceptionnel, pourrait devenir quotidien, sous prétexte que tous les enfants ne viennent pas tous les jours. L'espace réglementaire devrait quant à lui passer de 7 m² à 5,5 m² par enfant. Dans certaines communes, de petits arrangements avec les calculs de surfaces – la prise en compte de balcons par exemple, a déjà permis d'augmenter le nombre de places sans construire de nouvelles structures.

Flou sur les qualifications requises et la formation

Les microcrèches, qui rassemblent ponctuellement plusieurs assistantes maternelles et les enfants sous leur responsabilité, devraient quant à elles être autorisées à accueillir jusqu'à 16 enfants sans être soumises aux mêmes normes de qualité d'accueil. « *On est dans la même logique que celle du décret Morano de 2010, qui a abaissé les normes d'encadrement et le ratio de professionnels les plus diplômés à une proportion de 40-60. Les professionnels défendent l'idée d'un retour minimal à 50-50, ce qui impose un plan de formation initiale et continue ambitieux pour tous les personnels, et une reconnaissance des qualifications et des expériences acquises.* » Mais le chantier « formation » est pour l'heure à l'arrêt, aussi flou que celui de l'amélioration de l'accueil: pas prioritaire. « *On nous concède, a minima, quelques heures de "temps d'analyse des pratiques professionnelles", un dispositif qui restera expérimental et où les équipes disposeraient de 4 à 6 heures par an pour se réunir et mener une réflexion collective sur leur travail!* » Les professionnels ont, à juste titre, le sentiment qu'on ne leur demande pas d'exercer leur métier, à l'écoute des enfants et de leur famille, mais de « changer des couches » en plus grand nombre, pour reprendre les propos d'un précédent ministre. Alerte les bébés et leurs parents, le malaise risque de durer... <

Valérie GÉRAUD

CRÈCHES PARISIENNES LES CADRES MOBILISÉS

LES RESPONSABLES DES ÉTABLISSEMENTS DE LA CAPITALE ONT OBTENU DES AUGMENTATIONS DE PRIMES ET DES CRÉATIONS DE POSTES. UN DÉBUT.



MICHEL CLEMENTZ/IMAXPPP

Les responsables des crèches parisiennes, adjoints, coordinatrices (infirmières puéricultrices, éducateurs et éducatrices de jeunes enfants) se sont mobilisés dès l'hiver, à la fois sur leurs problèmes spécifiques – pour une meilleure reconnaissance de leurs qualifications et responsabilités – et pour des moyens humains supplémentaires dans leurs structures. Le conflit – jusqu'à 150 établissements fermés sur 500 certains jours de grève – leur a permis d'obtenir le passage d'une prime de 50 à 92 euros mensuels, au titre de leurs responsabilités de cadres de la fonction publique, mais aussi la création de 25 postes et l'affectation de 150 professionnels supplémentaires. « *Cette issue peut sembler modeste, d'autant que les renforts concédés en moyens humains tardent à se faire visibles* », commente Christine Derval, secrétaire générale du syndicat Cgt-Petite enfance de Paris. *Mais ce mouvement a contribué à élargir par la suite la mobilisation à toutes les catégories et à tous les territoires, en mettant à jour la pesanteur des charges administratives, les difficultés à réellement gérer les équipes et la saturation des conditions d'accueil, la moindre absence de personnel les contraignant à déroger aux normes de sécurité.* »

En pleine crise des gilets jaunes, ce conflit a été le premier à attirer l'attention des familles, des médias et de l'opinion publique sur les enjeux autour de l'accueil de la petite enfance, sur les responsabilités et les charges de travail qui pèsent sur les professionnels du secteur, leurs contraintes, leurs besoins, leur mal de reconnaissance. Les responsables de crèches sont en grande majorité des infirmières puéricultrices, en principe détachées de la plupart des charges professionnelles afférentes, au contact direct avec les enfants. Mais dans la réalité, en plus des charges administratives, de l'organisation du travail et des éventuelles administrations de médicaments ou de soins pour lesquelles elles sont habilitées, elles sont souvent contraintes d'assurer tout type de remplacement, dès lors qu'un professionnel de leur équipe est absent et non remplaçable, ou pour toute charge de travail supplémentaire. Une polyvalence qui, faute de moyens, est devenue la norme au quotidien pour l'ensemble des professionnels travaillant dans ces structures... Cette mobilisation augure ainsi de nouvelles actions plus larges, car la dégradation des conditions de travail et d'accueil impactera indéniablement l'ensemble des collectifs, toutes catégories confondues. V. G. <

Fonction publique

Chsct et restructuration

Le Syndicat national des agents des douanes Cgt contestait l'arrêté du 13 septembre 2017 relatif au réseau comptable de la direction générale des douanes et droits indirects, notamment, parce qu'il fermait la recette régionale de Toulouse et transférait intégralement son activité comptable à la recette interrégionale de Montpellier. Pour ce faire, s'agissant d'un arrêté ministériel, il s'est directement pourvu devant le Conseil d'État, instance de premier et dernier ressort en la matière.

Par une décision du 24 avril 2019 (requête n° 416072) celui-ci donne raison au syndicat requérant.

La procédure prévue par le décret du 28 mai 1982 sur l'hygiène et la sécurité

Voici les arguments présentés par la Cgt et retenus par le Conseil d'État ayant abouti à l'échec de ce transfert.

Ils sont essentiellement d'ordre textuel et procédural.

Aux termes de l'article 55 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique : le Chsct « peut demander au président de faire appel à un expert agréé conformément aux articles R. 4614-6 et suivants du Code du travail : [...] En cas de projet important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de

Mieux vaut ne pas tenter de contourner le Chsct : pour ce motif, le Conseil d'État vient d'annuler un projet de restructuration de la direction des Douanes à Toulouse.

Edoardo MARQUÈS

travail, prévu à l'article 57. [...] La décision de l'administration refusant de faire appel à un expert doit être substantiellement motivée. Cette décision est communiquée au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel. En cas de désaccord sérieux et persistant entre le comité et l'autorité administrative sur le recours à l'expert agréé, la procédure prévue à l'article 5-5 peut être mise en œuvre. » L'article 5-5 du même décret dispose en outre qu'« en cas de désaccord sérieux et persistant entre l'administration et le Chsct, le chef de service compétent ainsi que le comité d'hygiène et de sécurité compétent peuvent solliciter l'intervention de l'inspection du travail. Les inspecteurs santé et sécurité au travail, peuvent également solliciter cette intervention. Dans le cas d'un désaccord sérieux et persistant, l'inspection du travail n'est saisie que si le recours aux inspecteurs santé et sécurité au travail n'a pas permis de lever le désaccord [...] ».

Enfin, aux termes de l'article 69 du même

décret, « les Chsct se réunissent au moins trois fois par an sur convocation de leur président, à son initiative ou dans le délai maximum de deux mois, sur demande écrite de la moitié des représentants titulaires du personnel sans que ce chiffre ne puisse excéder trois représentants ».

Une restructuration qui constitue « un projet important »

Pour le Conseil d'État, la fermeture de la recette régionale de Toulouse et le transfert de son activité à la recette interrégionale de Montpellier constitue un projet important au sens de l'article 55 du décret du 28 mai 1982, précité. Cette réorganisation avait d'ailleurs été inscrite à l'ordre du jour du Chsct de Haute-Garonne du 7 novembre 2016, lequel a demandé, en application de l'article 55 du décret du 28 mai 1982, de recourir à un expert agréé. Or par courrier en date du 22 novembre 2016, adressé au président du Chsct, le directeur interrégional des douanes avait refusé de faire droit à cette demande.

Le constat d'un désaccord « sérieux et persistant » n'a pu être évalué par le Chsct

Ainsi le Conseil d'État note :

- d'une part, que le Chsct n'a pas été ensuite convoqué pour évoquer à nouveau cette réorganisation ;
- et que d'autre part, il ne ressort pas des pièces du dossier, ni n'est soutenu, que ce courrier aurait été transmis aux membres du Chsct.

Par suite, estime le juge, ceux-ci n'ont pas été mis à même de demander, conformément aux dispositions de l'article 69 du décret du 28 mai 1982, la convocation du Chsct pour, éventuellement, constater un désaccord sérieux et persistant et enclencher la procédure prévue par l'article 5-5 du même décret.

Aussi, le Conseil d'État considère-t-il « qu'eu égard à la garantie que constitue le recours à un expert agréé, la consultation du Chsct de Haute-Garonne a été irrégulière. Par suite, sans qu'il soit besoin d'examiner les autres moyens relatifs à ces conclusions, le syndicat requérant est fondé à demander l'annulation de l'arrêté attaqué en tant qu'il procède à la fermeture de la recette régionale de Toulouse et au transfert de son activité à la recette interrégionale de Montpellier ». ◀

Conditions de rémunération d'un fonctionnaire en décharge syndicale totale

Le fonctionnaire de l'État qui bénéficie d'une décharge totale de service pour l'exercice d'un mandat syndical a droit, durant l'exercice de ce mandat, que lui soit maintenu le bénéfice du traitement indiciaire attaché à l'emploi qu'il occupait avant d'en être déchargé pour exercer son mandat, ainsi que de l'équivalent des montants et droits de l'ensemble des primes et indemnités légalement attachées à cet emploi, à l'exception des indemnités représentatives de frais et des indemnités destinées à compenser des charges et contraintes particulières, tenant notamment à l'horaire, à la durée du travail ou au lieu d'exercice des fonctions, auxquelles le fonctionnaire n'est plus exposé du fait de la décharge de service.

En l'espèce, il s'agissait d'un fonctionnaire qui, avant d'être placé en position de décharge totale d'activité pour l'exercice d'une activité syndicale à compter du 1^{er} juillet 2007, était détaché dans un emploi de chef de mission des administrations relevant des ministres chargés de l'économie, de l'industrie, de l'emploi, du budget et des comptes publics (5^e échelon).

Pour le Conseil d'État, la cour administrative d'appel n'a pas commis d'erreur de droit en en déduisant qu'il devait bénéficier du traitement indiciaire afférent à ce même emploi jusqu'à la date du 2 octobre 2013 à partir de laquelle son traitement est devenu supérieur ou égal à celui de son emploi précédent ; la circonstance qu'il avait été mis fin à ce détachement à cette même date du 1^{er} juillet 2007 du fait que l'intéressé avait été réintégré dans le corps des attachés d'administration des ministères économiques et financiers étant sans incidence à cet égard.

1. Conseil d'État, 4 juin 2019, req. n° 426404.

Représentants du personnel Pour désigner un

Le texte à connaître : article L. 2143-4 du Code du travail (modifié par l'ordonnance n° 2017-1386 du 22 septembre 2017, art. 4).

« Dans les entreprises d'au moins 500 salariés, tout syndicat représentatif dans l'entreprise peut désigner un délégué syndical supplémentaire s'il a obtenu un ou plusieurs élus dans le collège des ouvriers et employés lors de l'élection du comité social et économique et s'il compte au moins un élu dans l'un des deux autres collèges.

Ce délégué supplémentaire est désigné parmi les candidats aux élections professionnelles qui ont recueilli au moins 10% des suffrages exprimés au premier tour des dernières élections au comité social et économique, quel que soit le nombre de votants. »

La solution juridique à connaître

Deux organisations syndicales (Cgt et Ugict-Cgt), affiliées à la même confédération interprofessionnelle nationale (Cgt), dès lors qu'elles ont présenté des listes distinctes dans des collèges différents (premier et second collèges), peuvent faire valoir qu'elles remplissent, ensemble, les conditions exigées par l'article L. 2143-4 du Code du travail pour la désignation d'un délégué syndical supplémentaire en raison de la présence d'élus dans au moins deux collèges.

Le tribunal d'instance qui a constaté que deux syndicats affiliés à la même confédération interprofessionnelle nationale ont présenté, lors des élections professionnelles, des listes distinctes dans deux collèges différents et ont obtenu, le premier des élus dans le premier collège et le second des élus dans le second collège, en a exactement déduit que le premier syn-

dicat (Cgt), syndicat intercatégoriel, seul représentatif dans l'entreprise parmi les organisations syndicales affiliées à cette confédération ayant obtenu des élus dans le premier collège, pouvait désigner un délégué syndical supplémentaire

La Cour de cassation précise les nouvelles règles applicables dans les entreprises en matière de dialogue social. Il en est ainsi notamment pour ce qui concerne la désignation des délégués syndicaux et en particulier la possibilité de désigner un délégué syndical supplémentaire.

Michel CHAPUIS

L'affaire judiciaire à l'origine de la nouvelle solution

Selon le jugement attaqué (tribunal d'instance de Tourcoing, 12 avril 2018)¹, le syndicat Cgt Transpole a désigné au sein de la société Keolis, à la suite des élections qui se sont déroulées le 23 mai 2017, quatre délégués syndicaux, dont l'un au titre des dispositions légales autorisant la désignation d'un délégué syndical supplémentaire aux organisations syndicales représentatives ayant obtenu des élus dans plusieurs collèges. Le syndicat Sud Transports urbains Nord - Pas-de-Calais a saisi le tribunal d'instance, le 7 décembre 2017, d'une demande d'annulation de ces désignations.

Examen des arguments (moyens)

Le syndicat Sud Transports urbains Nord - Pas-de-Calais fait grief au jugement de rejeter sa demande d'annulation de la désignation de quatre délégués syndicaux par le syndicat Cgt alors, selon le moyen, que deux syndicats affiliés à la même confédération ne peuvent créer deux sections syndicales distinctes au sens de l'article L. 2142-1-1 du Code du travail, la création néanmoins de deux sections syndicales au moment de l'élection avec les moyens légaux afférents à la constitution de deux sections syndicales distinctes (quatre délégués syndicaux d'un côté, un représentant de section syndicale de l'autre côté, des panneaux syndicaux distincts, des locaux syndicaux distincts), les deux syndicats ayant concouru chacun pour leur représentativité syndicale en propre, ceux-ci ne peuvent à l'issue des élections revendiquer le principe de l'unicité de tendance pour la désignation d'un délégué syndical supplémentaire en application de l'article L. 2143-4 du

Bibliographie

Michel Miné, *Droit du travail en pratique*, 2019/2020 (30^e édition), Éditions Eyrolles (collection Le grand livre), 860 p., 39 euros.

DS supplémentaire

Code du travail, que le tribunal en validant néanmoins la désignation d'un délégué syndical supplémentaire n'a pas donné de base légale à sa décision au regard de l'article L. 2142-1-1 et de l'article L. 2143-4 du Code du travail.

Réponse de la Cour

La loi n° 2008-789 du 20 août 2008, qui a abrogé la présomption irréfutable de représentativité dont bénéficiaient les syndicats affiliés à une confédération syndicale nationale représentative, n'a pas pour autant mis fin au rôle de l'affiliation syndicale à une confédération ou une union. La loi, en effet, a organisé un système de représentativité dit ascendant, qui conduit à additionner les résultats des votes obtenus par les organisations syndicales au sein des établissements, puis des entreprises, pour permettre le calcul de la représentativité des unions et confédérations syndicales au niveau des branches et au niveau interprofessionnel. Le législateur a ainsi admis l'existence d'un syndicalisme de tendance.

La Cour de cassation a, dans une décision du 12 avril 2012, reconnu le maintien du rôle de l'affiliation confédérale en affirmant que l'affiliation confédérale sous laquelle un syndicat a présenté des candidats au premier tour des élections des membres titulaires du comité d'entreprise constitue un élément essentiel du vote des électeurs (Soc., 12 avril 2012, pourvoi n° 11-22.290, Bull. 2012, V, n° 127, publié au Rapport annuel).

La Cour en déduit que lorsqu'il existe, au sein d'une même entreprise, plusieurs organisations syndicales affiliées à la même confédération, leur action a vocation à être commune et les suffrages obtenus s'additionnent. Elles ne peuvent cependant cumuler les prérogatives en les exerçant de manière concurrente.

Il en résulte que les organisations syndicales affiliées à une même confédération ne peuvent présenter qu'une liste de candidats, par collège, lors des élections professionnelles dans l'entreprise (Soc., 22 septembre 2010, pourvoi n° 10-60.135, 10-60.136, Bull. 2010, V, n° 184), qu'elles ne peuvent constituer une liste commune pour organiser entre elles des répartitions négociées de suffrage (Soc., 10 mai 2012, pourvoi n° 11-21.356, Bull. 2012, V, n° 145) et qu'elles ne peuvent désigner, ensemble, plus de délégués syndicaux que le nombre prévu par la loi ou par les accords collectifs (Soc., 10 mai 2012, précité).

Lorsque deux organisations syndicales affiliées à la même confédération ont, contrairement aux règles susvisées, présenté chacune sa propre liste dans le même collège, elles perdent le droit d'additionner les votes (Soc., 26 octobre 2011, pourvoi n° 11-10.290, n° 11-60.003, Bull. 2011, V, n° 245).

En revanche, lorsque deux organisations syndicales affiliées à la même confédération présentent des listes de candidats dans deux collèges différents, elles ne sauraient être considérées comme des organisations syndicales concurrentes et distinctes.

À cet égard, l'article L. 2143-4 du Code du travail dispose que, dans les entreprises d'au moins 500 salariés, tout syndicat représentatif dans l'entreprise peut désigner un délégué syndical supplémentaire s'il a obtenu un ou plusieurs élus dans le collège des ouvriers et employés lors de l'élection du comité d'entreprise et s'il compte au moins un élu dans l'un des deux autres collèges. Il se déduit de la jurisprudence précitée que **deux organisations syndicales, affiliées à la même confédération interprofessionnelle nationale, dès lors qu'elles ont présenté des listes distinctes dans des collèges différents, peuvent faire valoir qu'elles remplissent, ensemble, les conditions exigées par l'article L. 2143-4 du Code du travail pour la désignation d'un délégué syndical supplémentaire en raison de la présence**

d'élus dans au moins deux collèges.

En l'espèce, le tribunal d'instance a constaté que la société Keolis Lille employait un effectif compris entre 2000 et 3 999 salariés, que le syndicat Cgt-Transpole et le syndicat Ugict-Cgt, tous deux affiliés à la Cgt, ont présenté, lors des élections professionnelles du 23 mai 2017, des listes distinctes dans deux collèges différents et ont obtenu, le premier un total de sept élus dans le premier collège et le second un total de deux élus dans le second collège.

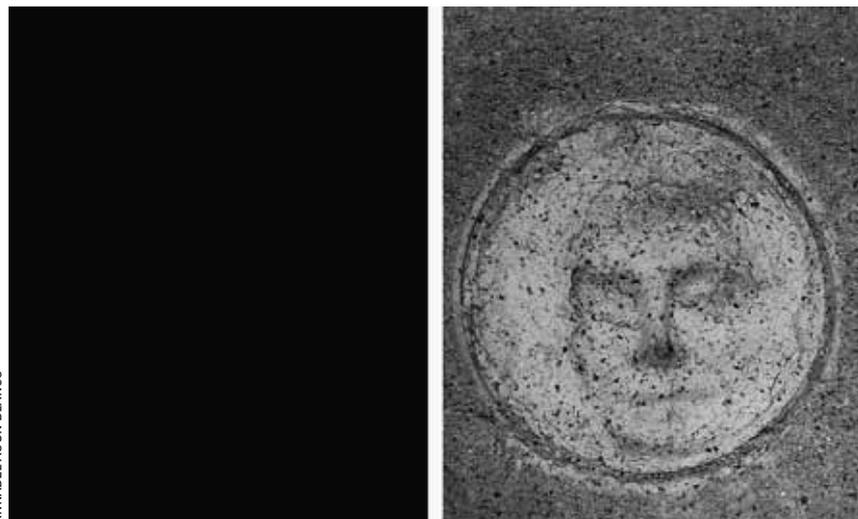
Le tribunal en a exactement déduit que le syndicat Cgt Transpole, syndicat intercatégoriel, seul représentatif dans l'entreprise parmi les organisations syndicales affiliées à la Cgt ayant obtenu des élus dans le premier collège, pouvait désigner un délégué syndical supplémentaire.

Il s'ensuit que le moyen n'est pas fondé. ◀

1. Cour de cassation, chambre sociale, arrêt du 9 mai 2019.
Demandeur : syndicat Sud Transports urbains Nord-Pas-de-Calais contre défendeur : Syndicat Cgt Transpole et autres.

ARLES/PHOTOGRAPHIE

LES « PORTRAITS D'ÉTERNITÉ » D'ANNABEL AOUN BLANCO



ANNABEL AOUN BLANCO

Annabel Aoun Blanco, exposition « Éloigne-moi de toi », diptyque, tirages Fine Art contrecollés sur Dibond noir, 40,31 cm chaque, 2017.

Le musée Réattu d'Arles, cité connue de longue date comme une capitale symbolique de la photographie, accueille les travaux de la jeune artiste photographe, vidéaste et plasticienne d'origine franco-libano-vénézuélienne Annabel Aoun Blanco, née en 1987 à Paris, formée à l'École européenne supérieure d'art de Bretagne (Eesab) de Rennes. Intitulée « Éloigne-moi de toi », la manifestation prouve la singularité de sa recherche, car elle œuvre sur l'interstice entre la vie et la mort, la mémoire et l'oubli, le blanc et le noir, le solide et le liquide... Elle est partie de l'analyse et de l'illustration de l'idée platonicienne, selon laquelle « *le temps est l'image mobile de l'éternité immobile* » (« image mobile » renvoyant à la vidéo et « éternité immobile » à la photographie).

Avec elle, les modèles vivants se muent en masques puis en empreintes. Ainsi, la figure humaine n'est plus qu'une image, dans laquelle toute notion de représentation (qu'elle soit objet de séduction de la part du modèle, ou de celle de l'artiste) s'efface devant l'acte même de représenter, dotant du coup le sujet du statut d'objet d'étude métaphysique. Annabel Aoun Blanco s'ingénie à apporter aux caractéristiques de la photographie celles de « vitesse » et de « distance », propres à la vidéo et, à la vidéo, celles de « figé », d'« instantané » et de huis clos inhérentes à la photographie. Sa réflexion, cohérente, rigoureuse, produit dès lors des œuvres chargées d'émotion, d'une troublante originalité plastique, qui induisent inéluctablement une intimité résolue entre le « regardeur » et ces « portraits d'éternité ».

ANTOINE SARRAZIN

• JUSQU'AU 29 DÉCEMBRE, MUSÉE RÉATTU, 10, RUE DU GRAND-PRIEURÉ, ARLES (13).
WWW.MUSEEREATTU.ARLES.FR

PARIS/THÉÂTRE TOUT POUR L'AMOUR DE SA LANGUE

L'acteur-conteur Yannick Jaulin, né en Vendée, présente un « concert parlé » (accompagnement musical et composition d'Alain Larribet) qui a pour titre *Ma langue maternelle va mourir et j'ai du mal à vous parler d'amour*. Il en dit notamment qu'il s'agit de la « *transmission contrariée* » de la langue, de sa « *construction amoureuse, héritage d'un monde paysan où l'amour ne se dit pas, où les mains ne caressent pas* ». Il met en regard, face à cette « *langue maternelle, ce vilain patois dont les mots sont pourtant enracinés dans mes émotions profondes* », celle « *pour causer d'amour, empêchée par mes héritages, ces héritages qu'on nous lègue souvent sans notre accord* ». À la fin, on entend des mots de roumain, de berbère, de breton. Ce spectacle se veut un plaidoyer résolu en faveur de la diversité humaine.

• DU 10 AU 26 OCTOBRE AU THÉÂTRE DES BOUFFES DU NORD, 37 BIS, BOULEVARD DE LA CHAPELLE, PARIS 10°. WWW.BOUFFESDUNORD.COM

SORTIES FILMS

Une fille facile

REBECCA ZLOTOWSKI (FRANCE)
Naïma (16 ans) vit à Cannes et se demande que faire de sa vie, quand débarque sa cousine Sofia, si belle et infiniment libre, jouée par Zahia Dehar, superbe créature qu'Isabelle Adjani vient d'adouber comme sa sœur cadette...

Roubaix, une lumière

ARNAUD DESPLECHIN (FRANCE)
Une vieille dame est tuée la nuit de Noël par des malfrats qui n'ont eu qu'un maigre butin. Un flic humain au flair impeccable (Roschdy Zem) interroge un couple de voisins alcooliques, toxicomanes et amoureuses, pour enfin obtenir la vérité au cœur d'un océan de misère.

L'affaire Pasolini

DAVID GRIECO (ITALIE-FRANCE)
Le cinéaste assassiné en novembre 1975 sur la plage d'Ostie était un ami de la famille de David Grieco qui s'efforce, dans ce film scrupuleux, de cerner au plus près l'énigme que demeure la mort du cinéaste-poète qui s'était fait tant d'ennemis, à cause de ses prises de position hardies en maints domaines et qui venait de tourner le terrible brûlot qu'est *Salo ou les 120 journées de Sodome*.

GENÈVE/ARTS DU MALI UN CONCOURS DE CHANT DEVANT L'OBJECTIF DE MALICK SIDIBÉ

Le musée Barbier-Mueller rend hommage au célèbre photographe malien Malick Sidibé (1935-2016), récompensé en 2007 par le Lion d'or à la Biennale de Venise, pour l'ensemble de son œuvre. Il fut le premier photographe africain à obtenir cette distinction prestigieuse. On découvre d'abord une quinzaine de portraits inédits qu'il réalisa dans le cadre d'un concours de chants contre le sida. Il a magnifiquement saisi, devant la toile de fond rayée noir et blanc de son studio, les finalistes de l'épreuve. Le collectionneur André Magnin affirme que se dégagent constamment, de l'œuvre de Malick Sidibé, « *des images simples, pleines de vérité et de complicité* », ainsi qu'« *une insouciance et une spontanéité, une ambiance de fête, de jeux, de rire et de vie* ». L'exposition se complète de pièces d'orfèvrerie des peuples soninké, dogon et bamana.

Stéphane HARCOURT



Oumou Bakayoko, gagnante du concours « Un chant contre le sida », photographiée par Malick Sidibé en juin 2007.



PHILIPPE BAZIN

À la Maison de la photo de Gentilly : *Spécialiste de l'enseignement Freinet en Grèce, Athènes, août 2018.*

GENTILLY/L'ENGAGEMENT PHOTO ET PHILOSOPHIE

Dans le cadre de la manifestation nationale baptisée « Engagement », la Maison Robert-Doisneau de la photographie invite, sous le titre « Qui est nous? », le photographe Philippe Bazin et la philosophe Christiane Vollaire. Depuis des années, ils sillonnent le monde en s'attachant à analyser « *les fonctions des images dans les frictions de la globalisation* ».

• DU 4 OCTOBRE AU 10 NOVEMBRE À LA MAISON ROBERT-DOISNEAU DE LA PHOTOGRAPHIE, 1, RUE DE LA DIVISION-DU-GÉNÉRAL-LECLERC, GENTILLY (94). WWW.MAISONDOISNEAU.AGGLO-VALDEBIEVRE.FR

BOBIGNY/DANSE « QUI SUIS-JE POUR TOI? »

Sidi Larbi Cherkaoui, chorégraphe flamand d'origine marocaine, et Colin Dunne, spécialiste de danse traditionnelle irlandaise, brassent leurs cultures et leurs langages chorégraphiques respectifs dans *Session*, une pièce d'une heure trente, qu'ils interprètent avec pour partenaires le compositeur Michael Gallen et le musicien Soumik Datta. Sidi Larbi Cherkaoui dit : « *J'aime poser la même simple question : quel est notre lien? C'est presque comme une psychanalyse : qui es-tu pour moi et qui suis-je pour toi?* » Il nous est dit par ailleurs que, « *cultivant l'absurde et le raffinement, les deux danseurs explorent ce qui les réunit avec humour et virtuosité* ».

• DU 6 AU 9 NOVEMBRE, SALLE OLEG-EFREMOV DE LA MAISON DE LA CULTURE DE SEINE-SAINT-DENIS BOBIGNY. WWW.MC93.COM

PARIS/THÉÂTRE L'HISTOIRE D'UN DUEL

Seul en scène, le comédien René Loyal joue son adaptation du livre-témoignage de Sebastian Haffner, *Histoire d'un Allemand. Souvenirs 1914-1933*. L'auteur, qui a fui son pays à l'arrivée d'Hitler au pouvoir, commence son récit par ces mots : « *Londres 1939. Je vais conter l'histoire d'un duel. C'est un duel entre deux adversaires très inégaux : un État extrêmement puissant, fort, impitoyable, et un petit individu anonyme. L'État, c'est le Reich allemand, l'individu, c'est moi.* » Laurence Campet et Olivia Kruger ont conçu le spectacle avec René Loyal. Hervé Le Doriot s'est chargé du son et Frédéric Gillmann des lumières.

• DU 20 NOVEMBRE AU 29 DÉCEMBRE, AU THÉÂTRE DE LA REINE-BLANCHE, PASSAGE RUELLÉ, PARIS 18°. WWW.REINEBLANCHE.COM

MALICK SIDIBÉ, MONIQUE BARBIER-MUELLER

PARIS/EXPOSITION

L'INTENSE PRÉSENCE DES NUS FÉMININS DE GIACOMETTI

À L'INSTITUT QUI PORTE SON NOM, UNE SOIXANTAINE D'ŒUVRES, DESSINS ET SCULPTURES DE L'ARTISTE, RASSEMBLÉES AUTOUR DU THÈME « HISTOIRE DE CORPS », PERMETTENT D'ENVISAGER DIVERSES PHASES DE SA CRÉATION.



PHOTOS : FONDATION GIACOMETTI PARIS

Carnet de croquis, vers 1963.

Paris regorge de grands musées nationaux très courus, où se pressent à l'envi des foules de touristes si denses qu'il est parfois malaisé – pour peu qu'on n'éprouve pas le besoin de faire un selfie avec la *Joconde* – d'accéder aux œuvres en toute liberté de mouvement. Par bonheur, il se trouve encore des lieux empreints d'une inspiration plus modeste, consacrés à un seul artiste, illustré avec ferveur dans un cadre élégant et sans tapage. C'est le cas de l'Institut Giacometti, sis dans un hôtel particulier au milieu d'une rue calme, à

quelque 500 mètres du Lion de Belfort. Installé dans l'ancien atelier du décorateur Paul Follot (1877-1941), l'immeuble est caractérisé par un style qui va de l'esthétique Art nouveau à une géométrisation des formes de l'Art déco. Follot fut l'un des membres fondateurs de la société des artistes décorateurs, avant de diriger, à compter de 1923, l'atelier de décoration du Bon Marché. Il a été son propre architecte pour cet édifice, qui comprenait donc son atelier, des salons de présentation et ses appartements. L'architecture et les décors témoignent de l'influence du modernisme viennois. Les mobiliers et décors subsistants, inscrits à l'inven-

taire des monuments historiques, ont été dûment restaurés par l'architecte Pierre-Antoine Gatier, à l'occasion de la mise en état de l'Institut Giacometti, tandis que les aménagements contemporains ont été effectués par l'architecte Pascal Grasso. Tout est affaire de décor, n'est-ce pas ? Voici l'écrin idéal pour abriter des œuvres de celui dont Jean Genet a pu dire : « *Son art ne semble vouloir découvrir cette blessure secrète de tout être et même de toute chose qu'elle les illumine.* »

Présenter en permanence des vestiges devenus mythiques

Alberto Giacometti (1901-1966) a vécu et œuvré, de 1926 à sa mort, à Montparnasse dans son atelier de 23 mètres carrés au confort spartiate. Annette, sa veuve, qui fut son modèle de prédilection, devant libérer les lieux en 1972, décida de déposer les murs peints par lui et de conserver le mobilier et tous ses outils. Ainsi, l'Institut Giacometti s'enorgueillit de présenter en permanence ces vestiges devenus mythiques. Du tout premier buste en plâtre, dont son frère Diego fut le modèle, jusqu'à l'ultime sculpture en terre sur laquelle il travaillait avant de s'éteindre, l'atelier couvre l'ensemble de sa production et permet de découvrir ses principales sources d'inspiration.

L'actuelle exposition, « Histoire de corps. Le nu dans l'œuvre d'Alberto Giacometti », réunit plus de soixante pièces, parmi lesquelles un ensemble de statues – du plus petit jusqu'au plus grand format – et des peintures et dessins inspirés par Annette,

● JUSQU'AU 6 NOVEMBRE, À L'INSTITUT GIACOMETTI, 5 RUE VICTOR-SCHOELCHER, PARIS 14^e.



L'Objet invisible
(1934-1935).

SABINE WEISS



Alberto
Giacometti
dans son atelier.
Paris,
juillet 1954.

**Du corps humain,
il ne cherche ni la
diversité des formes,
ni l'expressivité
des postures.**

épousée en 1949. Cela permet de saisir chez l'artiste l'évolution du traitement des figures nues à travers les différentes phases de sa création, depuis ses premiers dessins des années 1920 jusqu'aux « grandes femmes » des années 1960. Avant sa formation auprès d'Antoine Bourdelle, à l'Académie de la Grande Chaumière où il dessine d'après modèle, Giacometti – né en Suisse, à Stampa, fils de Giovanni, peintre postimpressionniste en renom – s'est déjà illustré, dès ses 14 ans, avec un tableau à l'huile, *Nature morte aux pommes*, et un buste sculpté de son frère Diego. Tout jeune, l'histoire de l'art, explorée dans la bibliothèque paternelle, lui devient d'autant plus familière qu'il est doué d'une prodigieuse mémoire visuelle. Plus tard, il pourra dire : « *Tout l'art du passé, de toutes les époques, de toutes les civilisations, surgit devant moi, tout est simultanément, comme si l'espace prenait la place du temps.* »

À Paris, il s'intéresse aux mouvements d'avant-garde, essentiellement post-cubistes. En 1929, il inaugure une série de « femmes plates », également baptisées

« plaques », qui attire l'attention du milieu de l'art. Il adhère, en 1930, au mouvement surréaliste sur lequel règne André Breton. En 1934-1935, Giacometti façonne cette figure emblématique admirable, dite *L'Objet invisible* (son premier titre, jouant sur les mots, ayant été *Main tenant le vide*) qui trône au cœur de l'exposition. Cette représentation féminine assise tirée vers le haut, de plâtre et de métal, rappelle plus volontiers l'art des Cyclades que la figuration réaliste d'un modèle habituel. Quant aux légions de femmes debout, nues, maigres, à l'interminable squelette, mains le long du corps, les pieds fichés dans un socle épais, leur modèle quasi unique a été Annette, d'une patience angélique et d'une sainte abnégation dans l'atelier mal chauffé. Parfois, il s'inspire de femmes de bordel, un peu de sa maîtresse, Caroline Tamagno, rencontrée en 1958 – il n'existe d'elle qu'un buste sculpté et des dessins la figurant, assise habillée, étonnamment jamais nue! – ou d'autres tirées de son imagination, mais toutes sont issues du même moule spirituel, pour ainsi dire.

...

Grande Femme, 1960.



Philippe Büttner, dans le catalogue, signale que lorsque Giacometti travaillait et retravaillait un nu, qu'il soit sculpté ou peint, il le faisait moins pour montrer ce nu que

pour rendre visible la vision qu'il en avait.

Quelquefois, « *il choisissait de mettre en évidence l'oscillation même de sa perception entre une forme et une autre* ».

Du corps humain, il ne cherche ni la diversité des formes, ni l'expressivité des postures. Après avoir tourné le dos au surréalisme et au primat du rêve, définitivement revenu à la figuration, il ne s'emploie plus qu'à la réduction des typologies, des modèles, des poses, ainsi qu'à leur répétition. La répétition n'est cependant pas, pour lui, une duplication à l'identique. Il s'en explique brillamment en ces termes: « *Le jour où l'on arriverait à comprendre totalement une certaine chose, on pourrait la refaire. Mais cela est impossible, parce que cette chose et moi sommes pris dans le mouvement et la mutation continuelle de la vie, qui ne peuvent être immobilisés. C'est une condition en même temps angoissante et joyeuse, surtout joyeuse. J'ai l'illusion d'avancer tous les jours, d'être chaque soir un peu plus avancé que ce que j'étais le matin. Donc chaque jour je vois différemment, je vois plus richement, donc le monde devient à mes yeux plus extraordinaire et plus intéressant.* »

Giacometti disait: « *La ressemblance? Je ne reconnais plus les gens à force de les voir [...]. Quand ma femme pose pour moi, au bout de trois jours, elle ne se ressemble plus. Je ne la reconnais absolument*

plus. » N'est-ce pas là, semble-t-il, partir de l'évidence charnelle pour parvenir, au terme d'une expérience intérieure concrète passant par la main, à une manière d'abstraction d'ordre métaphysique?

« **L'homme qui marche à l'intérieur de lui-même** »

Le poète Yves Bonnefoy, qui consacra dix ans de sa vie à une énorme monographie sur l'art de Giacometti, disait justement que ce dernier, « *du corps humain, ne garde que l'armature* ». En une saisissante formule, il a aussi affirmé que « *la schématique peut être une sorte de paratonnerre, où décharge son énergie mystérieuse, transcendante à tous nos savoirs, sociaux ou psychologiques, la foudre de la présence* ». Et il voyait en Giacometti « *l'homme qui marche à l'intérieur de lui-même* ».

« **Quand ma femme pose pour moi, au bout de trois jours, elle ne se ressemble plus.** »



Alberto Giacometti posant au côté du modèle Carmen Damedoz. Académie de la Grande Chaumière, 1922.

En 1958, Giacometti est invité, par l'architecte Gordon Bunshaft et le galeriste Pierre Matisse, à soumettre un projet pour la place de la Chase Manhattan Bank de New York. Il décide de reprendre les trois motifs qui caractérisent son œuvre depuis 1948, soit une figure féminine debout, un homme qui marche et une grande tête. En raison notamment de l'impossibilité où il se trouve de visualiser ces trois œuvres dans l'espace, il éprouve un fort sentiment d'insatisfaction. Finalement, ce triptyque monumental ne sera pas installé à New York, mais exposé à la Biennale de Venise, en 1962, où il remporte le grand prix de la sculpture.

Les plâtres créés pour le projet de New York n'ont pas été perdus. Ils sont conservés en tant qu'œuvres indépendantes. Il s'agit de quatre femmes de taille monumentale – entre 2,47 et 2,83 mètres – en posture hiératique. C'est en janvier 1966, après sa consécration lors de ses rétrospectives de Zurich, Bâle, Londres et New York, qu'Alberto Giacometti s'éteint en Suisse, à l'hôpital de Coire.

Jean-Pierre LÉONARDINI

NINO ROTA

Et le navet va

Il y a pire dans la vie que de voir son nom associé à celui de Federico Fellini. Pourtant, à tout prendre, Nino Rota aurait préféré une gloire plus modeste, et être reconnu pour ses opéras, ses symphonies, ses concertos... Mais, voilà, la postérité en décida autrement. D'autant plus cruel pour un auteur que le cinéma laissait indifférent. Au point, dit-on, qu'il n'allait jamais voir les films dont il composait la musique. Dommage pour lui. Restent ses mélodies, d'une folle élégance, entre mélodies populaires et jazz, rêve et burlesque, auxquelles Riccardo Chailly et la Filarmonica della Scala rendent un bel hommage. À ne surtout pas rater : *Amarcord*, dans une version orchestrée par William Ross. Un pur bijou.

• RICCARDO CHAILLY ET LA FILARMONICA DELLA SCALA, THE FELLINI ALBUM, 1 CD DECCA, 2019, 16 EUROS.

ALBRECHT MAYER

Hautbois de mon cœur

Les occasions d'entendre un hautbois tout seul sont rares. Sinon avant le début d'un concert, étant l'instrument le plus long à s'accorder. Blague à part, et à l'exception de quelques pages où il est mis en valeur, comme les cantates de Bach, on ne peut pas dire que les pièces qui lui sont dédiées encombrant les rayons des vendeurs de partitions. Raison de plus pour se pencher sur le disque d'Albrecht Mayer, hautbois solo du Philharmonique de Berlin. Au programme *Soliloquy*, d'Edward Elgar, le concerto de Strauss, celui de l'Anglais Eugene Goossens, et un arrangement du *Tombeau de Couperin*, de Ravel, qui s'accorde si bien au timbre velouté de l'instrument.

• ALBRECHT MAYER, BAMBERGER SYMPHONIKER, JAKUB HRUSA (DIR.), LONGING FOR PARADISE. ŒUVRES DE STRAUSS, ELGAR, RAVEL & GOOSSENS, 1 CD DEUTSCHE GRAMMOPHON, 2019, 16 EUROS.

HECTOR BERLIOZ

Des inoubliables à redécouvrir

Il paraît que les Français n'ont jamais rien compris à Hector Berlioz. Ce sont les Anglais qui le disent. Et quelques exégètes hexagonaux. En ce 150^e anniversaire de la mort du natif de La Côte-Saint-André, l'occasion est belle de se rattraper. Pourquoi pas avec ce coffret de 11 cd, qui, au-delà du slogan marketing – inoubliables enregistrements – vaut réellement le détour. Par le choix des interprètes, tout d'abord, de ceux qui ont mis toute leur énergie à défendre une œuvre inclassable qui fait la part belle à l'exploration de nouvelles formes de l'orchestre, dans lesquelles les timbres et la dramaturgie prévalent sur l'harmonie. N'ayant pu se résoudre à choisir, l'éditeur propose deux *Symphonie fantastique*, l'une plutôt classique, signée Pierre Monteux, l'autre plus tumultueuse, donnée en 1960 par Charles Munch. Le chef alsacien que l'on retrouve dans *Roméo et Juliette*, avec un Joseph Peyron inspiré. Et puis, il y a Rita Gorr, bouleversante Didon dans deux airs des *Troyens à Carthage*. Sans oublier *Harold en Italie*, par Thomas Beecham, une *Marche hongroise* tirée de *La Damnation de Faust*, à justement se damner, *Les Nuits d'été*, par Thor Johnson, etc., etc.

• BEECHAM, MARTINON, MONTEUX, MUNCH, SCHERCHEN, ENREGISTREMENTS INOUBLIABLES. HECTOR BERLIOZ, 11 CD CASCABELLE, 2019, 59,25 EUROS.

Millésime 2019

C'est parti !

Les vendanges ont démarré pour les blancs tranquilles et les crémantés avec un état sanitaire satisfaisant, mais des maturités disparates au sein d'un même vignoble, et une récolte inférieure en volume à la moyenne de ces dernières années.

Bien des régions ont encore souffert, à des degrés divers, d'intempéries destructrices : gelées d'avril redoutables dans les pays de Loire où les bourgeons précoces sont particulièrement vulnérables ; canicule de juin ressentie surtout dans le Sud où la vigne souffre de stress hydrique ; redoutables orages de grêle qui, en juin, ont frappé 350 hectares de vignes en Savoie, entraînant jusqu'à 95 % des pertes dans le secteur d'Aprémont et qui, en août, ont ravagé certains secteurs du Beaujolais où l'on s'attend à une baisse de la récolte de 30 % en moyenne.

Pour les rouges, il faudra attendre un peu pour y voir plus clair, mais le moral des vignerons est plutôt bon. Partout les estimations qualitatives sont optimistes, même si elles sont parfois inférieures au millésime 2018, comme en Champagne. En revanche, les volumes, eux, seront à la baisse.

Pas de panique, il reste encore des volumes importants de 2018 dans les chais de Bordeaux et d'ailleurs, et les foires aux vins de la grande distribution promettent cette année de mettre les bouchées doubles pour attirer et satisfaire les acheteurs avec, tendance généralisée, davantage de vins bio, mais aussi une offre « économique » permettant de regarnir son fond de cave sans se ruiner, des animations, soirées privilèges pour les clients fidèles et guides divers des consommateurs.

L'année 2019 ayant été morose, il est urgent pour les marques de redynamiser ce mode de vente qui représente un pourcentage important de leur chiffre d'affaires, alors que les ventes en ligne séduisent une part de plus en plus importante de la clientèle, surtout jeune.

ABKARIAN

Les représentations d'*Électre des bas-fonds*, la nouvelle pièce de Simon Abkarian, mise en scène par ses soins, ont lieu jusqu'au 3 novembre au Théâtre du Soleil (route du Champ-de-Manœuvres, Paris 12^e). « *Bien sûr, il y a Euripide, et Sophocle, bien sûr, il y a Eschyle [...]. J'ai choisi d'écrire ma version*, dit Abkarian, *car je veux raconter cela comme on raconte une fable.* »

Theatre-du-soleil.fr

SARRAUTE

Pour un oui ou pour un non, œuvre dramatique de Nathalie Sarraute (1900-1999), est à l'affiche de la Manufacture des Abbesses (7, rue Véron, Paris 18^e) jusqu'au 23 novembre. En moins d'une heure, l'amitié entre deux hommes se décompose, pour une bête question de langage. Mise en scène de Tristan Le Doze.

Manufacture desabbesses.com

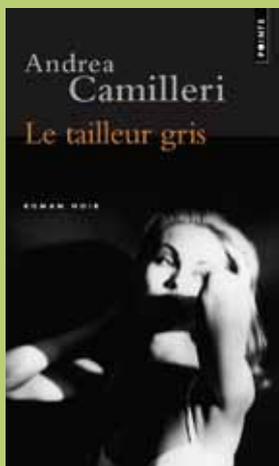
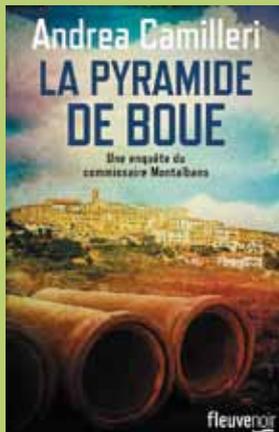
RICHTER

Jusqu'au 13 octobre, à L'Atalante (10, place Charles-Dullin, Paris 18^e), René Loyon présente sa mise en scène de *À deux heures du matin*, de l'auteur allemand Falk Richter, qui met en jeu une poignée de jeunes cadres – employés d'une boîte d'audit et de recouvrement – au bord du gouffre.

Theatre-latalante.com

AMÈRE TÉNACITÉ
Montalbano restera

COLLUSION
ENTRE MAFIA ET
POLITICIENS DANS
LE BTP SICILIEN...
CE SERA L'UNE
DES DERNIÈRES
ENQUÊTES DU
COMMISSAIRE
MONTALBANO.
SON PÈRE,
LE ROMANCIER,
ANDRA CAMILLERI,
S'EN EST ALLÉ.



Un grand écrivain nous a quittés cet été. Conciliant son art et ses convictions, il avait créé son propre genre : le *giallo* à la sicilienne. Andrea Camilleri, né en 1925, a dédié sa vie à deux passions : la littérature et l'engagement politique. Très tôt, l'étudiant en lettres s'enflamme pour Molière, Gide, Simenon, Joyce ou Faulkner. Sa fibre sociale et humaniste – peut-être était-ce aussi une manière d'exorciser le douloureux souvenir d'une famille mussolinienne – l'incite à rejoindre le Parti communiste italien, dont il sera un ardent militant. Il se répandra en diatribes contre Silvio Berlusconi, puis récemment contre Matteo Salvini.

Tout en menant une carrière d'enseignant en art dramatique, il écrit quelques poèmes et nouvelles, puis s'investit dans la production d'œuvres théâtrales et télévisuelles. On lui doit notamment des adaptations de Maigret qui comptent parmi les meilleures productions de la Rai Il entre véritablement en littérature en publiant son premier roman à l'âge de 53 ans. Il en a 69 lorsque paraît le tome liminaire des enquêtes du commissaire Salvo Montalbano, personnage qui va lui apporter la consécration internationale. Dès lors, Camilleri est pris d'une véritable frénésie d'écriture : il nous lègue une bibliographie riche d'une centaine d'ouvrages – outre la trentaine de *Montalbano*, des romans noirs, historiques, mais aussi des essais et biographies. Ces dernières années, bien qu'atteint de cécité, il poursuivait inlassablement son œuvre, dictant ses textes à son assistante.

Si Camilleri concède « *une dette immense* » envers le Maigret de Simenon, le patronyme Montalbano est un hommage à l'auteur (et militant politique) catalan Manuel Vázquez Montalbán, père du privé Pepe Carvalho. Entre Andrea et Salvo, le créateur et sa créature, les traits communs abondent : l'humour et la bonne chère, l'humanisme teinté de désenchantement, les saines colères et la soif de justice sociale. Mais c'est dans l'insularité culturelle que les affinités sont les plus vives : Montalbano est flic dans la bourgade sicilienne fictive de Vigata, copie conforme du lieu de naissance de Camilleri, tandis que le langage employé est celui du « parler paternel » de l'écrivain. Un mélange d'italien et de dialecte sicilien qui restitue la saveur d'une terre et l'univers mental de ses habitants, selon l'expression de Serge Quadrupani, traducteur attitré des *Montalbano*. Lequel, à travers l'inventivité de ses mots et la musi-

calité de ses phrases, a composé une subtile partition lexicale qui rend hommage au texte original.

Se plonger dans la saga Montalbano, c'est aussi se fondre dans un microcosme humain, tellement humain. Les collègues du commissariat, bien sûr (mention spéciale à l'ineffable Catarella), Livia, inaltérable fiancée génoise de Salvo, mais aussi les habitants de Vigata, certains nous devenant de plus en plus familiers au fil des volumes. Les portraits pittoresques ou émouvants qu'en dresse Camilleri en disent long sur son empathie et sa tendresse envers les petites gens, le peuple, pour qui le faussement débonnaire commissaire prend fait et cause contre les puissants. Sans manichéisme, avec une grande lucidité et un humour subversif, le romancier brasse ainsi tous les faits sociaux qui frappent la Sicile : la drogue, la corruption, la mafia...

Publié en France en 1998, *La Forme de l'eau*, première enquête de Montalbano, obtient d'emblée le prestigieux prix Mystère de la critique. Le succès ne se démentira pas. *La Pyramide de boue*, 27^e opus, est paru quelques semaines avant la disparition de Camilleri. Le cadavre d'un expert-comptable est découvert sur un chantier à l'arrêt en raison d'une coulée de boue provoquée par des pluies diluviennes. L'homme mort est en caleçon, une bicyclette insolite gît à ses côtés, et sa compagne a disparu... Voilà pour les ingrédients de l'intrigue, comme toujours impeccable, qui dénonce cette fois la collusion entre familles mafieuses et politiciens véreux, via des entreprises de travaux publics. Entre farce et tragédie, le constat est lugubre et Montalbano de plus en plus amer, fatigué, mais ô combien tenace... Les traductions françaises accusant quelque retard, il nous reste cinq romans et un recueil de nouvelles à savourer. Et Camilleri a révélé qu'un manuscrit relatant la mort de son héros est enfermé dans le coffre-fort de son éditeur... À lire également, pour apprécier une autre facette de son talent : *Le Tailleur gris*. Un suspense noir, cruel et sensible, dans lequel l'écrivain, affranchi de son commissaire, dépeint magnifiquement les ombres de l'âme humaine. Ciao Maestro... ◀

Serge BRETON

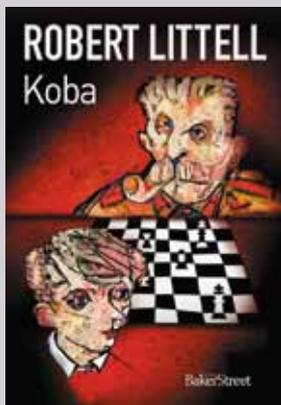
BIBLIOGRAPHIE

• ANDREA CAMILLERI, *LA PYRAMIDE DE BOUE*, FLEUVE, 2019, 229 PAGES, 19,90 EUROS. TOUS LES MONTALBANO SONT RÉÉDITÉS EN POCHE ET DISPONIBLES CHEZ POCKET.

LE TAILLEUR GRIS, MÉTALIÉ, 2009, 144 PAGES, 16 EUROS (RÉÉDITION POCHE POINTS SEUIL).

UTILISABLES SALAUDS

Révélateurs de l'époque



CHACUN DANS LEUR GENRE, ZOLA, DAENINCKX, HILSENATH, LANG, LITTELL PÈRE ET FILS, ONT MIS UN ODIEUX PERSONNAGE AU CENTRE DE LEUR RÉCIT.

Les salauds sont si nombreux en littérature qu'ils nous feraient croire à un raz de marée d'orduriers personnages déboulant dans le champ du réel. Cela ne date pas d'hier, ni même d'avant-hier.

Octave Mouret, le patron visionnaire du grand magasin *Au bonheur des dames* renvoie les employés qui ne « conviennent pas », et ses méthodes commerciales lui valent une irrésistible ascension, aux dépens des petits commerçants alentour. Zola raconte, à travers lui, une mutation sociale, un ensauvagement capitaliste, et pressent la consommation de masse. L'auteur donne à son personnage une utilité quasi pédagogique, le décrit comme le chantre d'une modernité d'autant plus effrayante qu'inexorable.

L'utilisation d'un salaud comme personnage central peut aussi servir, non pas à éclairer l'avenir, mais à élucider le passé : Clément Duprest intègre la police en 1942, et sa carrière semble à beaucoup irréprochable. Elle se clôt en 1980. Didier Daeninckx se sert de lui pour relater les méandres de l'histoire qui avance cahin-caha – et parfois à reculons – de l'Occupation à l'affaire Coluche, en passant par la Libération, la décolonisation, les grèves ouvrières, les mouvements étudiants...

Le grand écrivain Edgar Hilsenrath, lui, a créé le personnage de Max Schultz, aryen pur souche, qui choisit par intime conviction de s'engager dans les SS. Il y fera des « miracles » (sic), éliminant avec talent tout ce qui est juif. Mais c'est une farce, peu douce et bien amère. Et Max Schultz est un salaud fondamentalement grotesque : le lecteur ne peut s'y identifier.

Maximilien Aue est un salaud d'un autre genre, celui qui prodigue l'extase de l'horreur : Jonathan Littell veut, dans *Les Bienveillantes*, restituer l'univers d'un criminel. Il donne la parole à un nazi qui vit pour tuer et tue pour vivre, et fait ressurgir la figure du monstre. Certains critiques ont dénoncé l'esthétisation de l'horreur, d'autres ont souligné l'utilité descriptive de la Shoah.

Le père de Jonathan Littell, le talentueux Robert Littell, grand spécialiste des romans sur la Guerre froide, met en scène un enfant et un vieillard, le tyran paranoïaque Koba, connu en Géorgie pour des pillages de banques et quelques assassinats avant 1917. Le tyran paranoïaque, c'est Staline, qui assure : « *Je n'ai pas d'ulcère, j'en donne.* » Robert Littell, pour montrer le monstre qu'était Staline, a besoin d'un contrepoids innocent, 10 ans et demi,

un petit Léon aussi perspicace que candide. À l'opposé de Jonathan, il permet au lecteur, par ce procédé, de rester à distance, d'être observateur, sans complicité ni empathie.

Un chasseur aime la traque, aime tuer. Celui-ci se nomme François, il est chirurgien orthopédiste, la cinquantaine bourgeoise et lyonnaise. Il blesse un grand cerf, dont les naseaux se gonflent de l'odeur de son bourreau. Ainsi commence *La Tentation*, douzième roman de Luc Lang, par une battue, par cet instant où la vie de l'animal va basculer dans la mort, par l'éventualité d'une future taxidermie. François est le salaud assez ordinaire d'un monde d'hommes, suffisance sociale et assurance de mâle dominant. Mais, sans réellement comprendre ce qu'il entreprend, il charge le cerf (250 kilos) sur son pick-up et le ramène pour le soigner. Son fils Mathieu, banquier d'affaire new-yorkais et spécialiste des placements financiers, l'attend dans le relais de chasse familial : c'est un autre salaud du quotidien, mais c'est un fils. Quant à sa fille, elle ne répond plus aux appels téléphoniques du père. Et la panoplie des « héros » antihéros parfois nauséux ne s'arrête pas là...

Le talent de Luc Lang donne à voir la nature, donne à sentir les odeurs (celle du sang), donne à suivre au rythme des 24 images/seconde, la caméra à l'épaule, chaque mouvement des personnages. Par l'alchimie de la littérature, il donne conscience que les salauds d'hier sont déjà remplacés par ceux de demain, qu'un monde est obsolète, que celui de demain est bien fragile, déjà trahi. Au fond du bois, se tresse violemment la nature humaine. Jusqu'à la rédemption ? L'écriture, si proche du réel et pourtant épique, narre un univers de salauds où personne n'est réellement salaud, juste en faillite, dépassé par le chaos, plus blessé que n'importe quel cerf blessé.

Jean-Marie OZANNE

BIBLIOGRAPHIE

- ÉMILE ZOLA, *AU BONHEUR DES DAMES* (1883), GALLIMARD/FOLIO CLASSIQUE, 544 PAGES.
- DIDIER DAENINCKX, *ITINÉRAIRE D'UN SALAUD ORDINAIRE* (2006), GALLIMARD/FOLIO, 400 PAGES.
- EDGAR HILSENATH, *LE NAZI ET LE BARBIER*, LE TRIPODE, 2018, 465 PAGES.
- JONATHAN LITTELL, *LES BIENVEILLANTES* (2006), GALLIMARD/FOLIO, 1 408 PAGES.
- ROBERT LITTELL, *KOBA*, BAKER STREET, 2019, 256 PAGES.
- LUC LANG, *LA TENTATION*, STOCK, 2019, 360 PAGES.

ÉCONOMIE

Plus belle en son miroir

OUVERTE AU PUBLIC EN JUIN DANS UN BÂTIMENT APPARTENANT À LA BANQUE DE FRANCE, CITÉCO A POUR AMBITION DE RENDRE L'ÉCONOMIE COMPRÉHENSIBLE PAR TOUS ET D'INVITER AU DÉBAT. MAIS DE QUELLE ÉCONOMIE PARLE-T-ON ?

Et si on commençait par la fin ? À l'issue d'un long parcours qui se veut à la fois divertissant et pédagogique, la salle des coffres du tout nouveau musée de l'Économie, à Paris, propose au visiteur un objet insolite pour le lieu : un billet de 10 brixton pounds, monnaie locale créée en 2009, du nom d'un quartier du sud de Londres secoué par de violentes émeutes il y a quarante ans. Le regard est en réalité attiré par l'effigie de David Bowie, natif du quartier, dans l'une de ses représentations les plus connues, sur la pochette de l'album *Aladdin Sane* (1973) : portrait de face, visage maquillé, zébré d'un éclair, yeux fermés et coiffure de Ziggy Stardust. Dans cet espace sur deux niveaux, « *emblématique de la fonction bancaire* », le billet, calé dans la petite vitrine consacrée aux monnaies alternatives, côtoie les objets de collection de la Banque de France : billets, presses monétaires et autres machines, ou pièces, dont l'écu d'or de saint Louis, frappé en 1266. Il est vrai que le lieu, classé monument historique, est splendide. L'hôtel Gaillard est un palais néo-Renaissance situé au

cœur de Paris, devenu succursale de la Banque de France en 1923, puis rouvert en juin sous le nom de Citéco, pour Cité de l'économie. Dans le monde, ce nouveau musée n'a qu'un seul équivalent, précise le dossier de presse : le Museo interactivo de economia (Mide) créé en 2006 par la Banque centrale du Mexique. Plus de dix ans ont été nécessaires pour mener à bien ce projet, nourri notamment par l'exposition « L'économie : krach, boom, mue » organisée en 2013 à la Cité des sciences et de l'industrie. Construit autour de six séquences (échanges, acteurs, marchés, instabilités, régulations et trésors), son ambition est simple : « *rendre l'économie plus accessible et compréhensible par tous* » pour reprendre les termes du gouverneur de la Banque de France, président de Citéco, qui « *invite ainsi au débat* ».

Kopeck, cash, fric, blé, pognon...

Mais de quelle économie parle-t-on ? Dans ce nouveau musée dédié au libre-échange et à la finance, les controverses qui traversent l'analyse économique ne sont pas totalement absentes. Mais elles sont marginalisées, souvent instrumentalisées, ébauchées dans des vidéos que peu prennent le temps de visionner, ou reléguées dans les angles morts du musée,

à l'image du billet de 10 brixton pounds. À l'entresol, c'est par le bureau du directeur de la succursale que débute la visite. Sur un écran géant, l'accueil est assuré par un jeune homme qui explique les notions de « *rareté, utilité et confiance* » pour jeter les bases de la valeur d'échange. Attenant à cette première pièce, le cabinet de toilette du directeur réserve une surprise avec, sur les murs carrelés de blanc, la projection colorée d'une succession de mots : kopeck, pèse, cash, fric, blé, pognon... « *De l'humour* », soulignent les concepteurs du projet, que certains visiteurs probablement trouble-fête ne partageront pas. Tout en ayant une idée de la suite : en matière de connaissance et d'approfondissement des théories économiques, schématiquement résumées sur une frise chronologique, on va au moins parler d'argent.

Travaux pratiques dans la salle qui jouxte le cabinet de toilette consacré à la monnaie, où sont présentées ses trois fonctions traditionnelles : expression de la valeur des biens et des services ; moyen de paiement ; réserve de valeur pour les achats futurs. « *La monnaie facilite donc les échanges et favorise leur développement* », lit-on. Mais peut-on uniquement présenter la monnaie comme un instrument économique destiné à favoriser les

Citéco, Cité de l'économie, 1, place du Général-Catroux, Paris 17^e. www.citeco.fr

1. « L'économie au musée ? Une exposition contestable à la Villette », *Le Monde*, 22 août 2013.



BRUNO LÉVESQUE / MAXPPP

échanges sur les marchés? Alors que la monnaie « est un sujet de débat entre les économistes, qui sont loin d'en donner une définition unanime », rappellent deux d'entre eux, l'exposition ignore sa dimension de bien public comme la fragilité du contrat social sur lequel elle repose. Le visiteur aurait aimé trouver, à ce moment de l'exposition, l'expression des monnaies locales ou complémentaires présentées dans la salle des coffres, nées notamment de la défiance à l'égard du système bancaire. Voir la collection de coquillages, également présentée dans la salle des coffres, utilisés comme moyens de paiement mais aussi comme offrandes dans certaines sociétés premières du Pacifique, au-delà de la seule dimension économique de la monnaie.

Se mettre dans la peau d'un banquier

Mieux vaut donc jouer au banquier. C'est ce que propose un jeu interactif dans la séquence consacrée aux « acteurs ». Règle du jeu : un banquier reçoit des clients voulant emprunter ou soucieux

Dans ce nouveau musée dédié au libre-échange et à la finance, les controverses qui traversent l'analyse économique ne sont pas totalement absentes. Mais elles sont marginalisées, souvent instrumentalisées, ébauchées dans des vidéos que peu prennent le temps de visionner, ou reléguées dans les angles morts du musée.

de bien placer leur épargne. Au joueur de « répondre à ces demandes en tenant compte du profil de ses clients et du facteur risque pour la banque ». Il faut dire que l'interactivité de ces dispositifs multimédias plutôt bien faits a été pensée comme un des points forts du musée, à destination prioritairement des plus jeunes et des scolaires. Dans l'espace consacré aux « régulations » trône ainsi la « salle du conseil », où neuf joueurs peuvent s'amuser à mener une négociation multilatérale sur le climat, afin d'augmenter la part des énergies renouvelables dans la production d'énergie.

Alors qu'il faut chercher en vain la trace de l'existence des organisations syndicales, du rôle du travail ou de sa valeur, c'est dans un angle mort de cette salle que l'on trouve un panneau explicatif, et pour le moins succinct, sur le dialogue social. C'est aussi dans cet espace que le visiteur peut s'attaquer au financement des retraites en actionnant deux manettes : l'une pour l'âge de la retraite, l'autre pour le taux de cotisation.

Déjà, en 2013, l'exposition « Krach, boom, ... »

... mue » n'avait pas convaincu tout le monde. Dans une tribune publiée par *Le Monde*¹, André Orléan et Gilles Raveaud (Association française d'économie politique) prévenaient : « Cette exposition part du postulat qu'il serait possible de proposer une description neutre des mécanismes économiques, c'est-à-dire dépourvue de parti pris théorique. Ce postulat ne tient pas. Telle est bien la difficulté irréductible qui rend si difficile de proposer une exposition ou un musée consacré à l'économie » alors que « chaque concept fait problème, même et surtout les plus basiques, comme la valeur, la monnaie ou le profit ».

Au milieu de la nuit, la faillite de Lehman Brothers

La Cité de l'économie n'a pas levé cette difficulté même si, selon ses concepteurs, le pluralisme économique y est présent de trois manières différentes. Primo, des vidéos posent des questions qui font débat (« Comment limiter les excès sur les marchés financiers ? Le développement des plateformes numériques menace-t-il l'emploi ? Comment améliorer le fonctionnement de la zone euro ? », etc.). Secundo, une fresque historique permet de visualiser les courants de la pensée économique depuis Aristote. Tertio, un dialogue imaginaire sur la crise de 2008 oppose John Maynard Keynes à Milton Friedman.

Voilà pour la pluralité des points de vue. Reconnaissons que c'est bien mince, comme en atteste l'analyse de la crise de 2008, illustrée principalement par deux interventions : d'une part ce dialogue imaginaire – assez schématique – entre les deux économistes « historiques », d'autre part le témoignage de Christine Lagarde, alors ministre de l'Économie et des Finances, lorsqu'elle apprend, « *au milieu de la nuit* », la faillite de Lehman Brothers, façon Mémoires d'un haut dirigeant, dans l'espace « histoires de crises ». Désignée, en 2016, opératrice de la stratégie nationale d'éducation financière du public, la Banque de France veut pourtant intégrer la Cité de l'économie aux missions pédagogiques qu'elle développe depuis plusieurs années, à l'image des partenariats noués avec l'Éducation nationale ou des Journées de l'économie. Dans la salle des coffres, le visiteur, en regardant la vitrine des monnaies locales, ne peut ainsi s'empêcher de faire un curieux parallèle entre les dérives des marchés financiers et la fin, sur scène, de Ziggy Stardust, le personnage créé par David Bowie : miné par ses propres excès. ◀

Christine LABBE

Sciences sociales et vérités toutes faites

UN LIVRE MONTRE COMMENT ET POURQUOI SONT PRODUITS CERTAINS FAITS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX, PRÉSENTÉS COMME DES ÉVIDENCES.



BRUNO LÉVESQUE / MAXPPP

Désignée, en 2016, opératrice de la stratégie nationale d'éducation financière du public, la Banque de France veut intégrer la Cité de l'économie à sa mission pédagogique.

Monnaie : stop ou encore ? La question ne pourrait pas être posée dans le tout nouveau musée de l'Économie, Citéco. Elle l'est dans le *Manuel indocile de sciences sociales*, sous la plume des économistes Dominique Plihon et Esther Jeffers, qui définissent la monnaie comme un « rapport social » avant d'être un instrument économique. Comme eux, une centaine de contributeurs, économistes mais aussi sociologues, historiens, acteurs du mouvement social ou professeurs de lycée ont participé à l'initiative de la Fondation Copernic, ainsi résumée : « Offrir à tous un manuel des savoirs critiques, résistants et dissidents » en « refusant les évidences » au travers d'une centaine de sujets : capitalisme, marchés, travail, santé, justice, démocratie...

Les impôts, on en paie trop ? Le capitalisme peut-il être écologique ? Qu'est-ce que le travail ? Trop social, l'État ? Chaque question ou thématique abordée est construite autour de trois séquences principales : l'argumentaire, un lexique dit de « désenfumage » et la morale de l'histoire. Celle sur la monnaie, par exemple, conclue à la « nécessité pour la société de contrôler la monnaie et les institutions bancaires ». Au-delà que veut montrer ce livre ? « Avant tout, qu'aucune position établie, aucune foi installée n'est intangible, inéluctable, tenant à la nature des choses », répondent en introduction Philippe Boursier et Willy Pelletier, de la Fondation Copernic, pour qui « toutes les interprétations du monde social [...] doivent être soumises à l'examen. » C. L. ▶

Fondation Copernic (dir.), *Manuel indocile de sciences sociales. Pour des savoirs résistants*, La Découverte, 2019, 700 pages, 25 euros.

QUAND
VOUS REFERMEZ
UN 
UNE NOUVELLE VIE
S'OUVRE À LUI.

EN TRIANT VOS JOURNAUX,
MAGAZINES, CARNETS, ENVELOPPES,
PROSPECTUS ET TOUS VOS AUTRES
PAPIERS, VOUS AGISSEZ POUR UN MONDE
PLUS DURABLE. DONNONS ENSEMBLE
UNE NOUVELLE VIE À NOS PRODUITS.

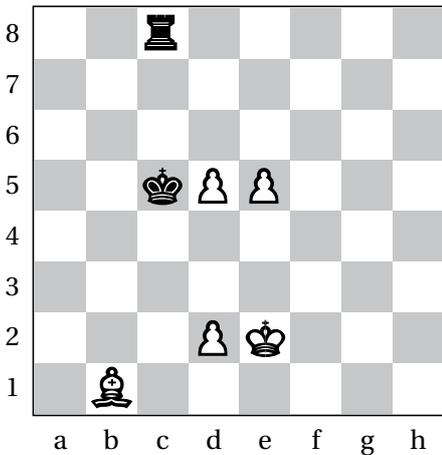
[CONSIGNESDETRI.FR](https://www.consignesdetri.fr)

CITEO

Le nouveau nom d'Eco-Emballages et Ecofolio

Tactique

Étude de L. Prokes, 1953. Les blancs jouent et gagnent.



Disparition de Pal Benko

Le 25 août 2019, à 91 ans, le grand monsieur des échecs nord-américain s'est éteint. L'ensemble de ce qu'il a accompli tout au long de sa vie et de sa carrière est phénoménal. Il a contribué à faire progresser la théorie des ouvertures. Une ligne, le « gambit Benko » contre 1.d4, porte d'ailleurs son nom. Il a composé des études et des problèmes, publié de nombreux ouvrages dont un fabuleux sur ses parties et ses compositions. Il a été deux fois candidat au titre mondial, en 1959 et 1962. Il a remporté le championnat de Hongrie à 20 ans. Il a été huit fois sacré champion des États-Unis. Il était l'un des rares amis de Bobby Fischer. Il lui a mis son poing

dans la figure en 1962, à Curaçao, pendant le « Tournoi des candidats » au titre mondial ! Ils se sont ensuite réconciliés. Il lui a d'ailleurs cédé sa place (contre 20 000 dollars) à l'Interzonal de 1970. Ce sera le premier pas de Fischer vers le titre mondial en 1972. Pal Benko est né le 15 juillet 1925 en France, à Amiens, avant d'aller vivre en Hongrie, le pays de ses parents. Suite à l'occupation de la Hongrie par l'Armée rouge en 1945, son père et son frère sont envoyés dans un camp de travail. Il perd sa mère et doit s'occuper seul de sa petite sœur. Lorsque les Soviétiques écrasent l'insurrection de Budapest en 1956, tuant plus de 2 500 personnes, Pal Benko décide de s'exiler. En 1957, à Reykjavik, en Islande, pendant le championnat du monde des étudiants, il se rend à l'ambassade des États-Unis et demande l'asile politique. Il débarquera aux États-Unis sans argent et en parlant un anglais très approximatif.

Pal Benko-Svetozar Gligoric

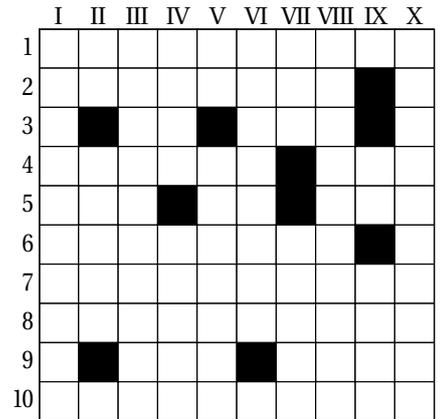
Tournoi de Los Angeles, (13^e ronde), États-Unis, 1963. Défense est-indienne.

1.d4 Cf6 2.c4 g6 3.Cc3 Fg7 4.e4 d6 5.Fe2 0-0 6.f4 c5 7.Cf3 cxd4 8.Cxd4 Cc6 9.Fe3 e5 10.Cxc6 bxc6 11.fxex5 dxe5 12.0-0 Dc7 13.De1 a5? (préférable était : 13...Fe6 14.Dh4 Cd7 15.b3 Tfe8=) 14.Dh4 Ce8 (14...Cd7 15.Ca4) 15.Fc5 Cd6 16.Tad1 Cb7 (si : 16...Td8 17.Df2 Fe6 18.Fb6+-) 17.Fxf8 Fxf8 18.Ca4 Fe6 19.b3 Cc5 20.Cxc5 Fxc5+ 21.Rh1 Tf8 22.Fg4 f5 23.exf5 gxf5 24.Fxf5! Txf5 (surtout pas : 24...Fxf5? 25.Txf5 Txf5 26.Dg4+-) 25.Dg4+ Dg7 26.Td8+- Ff8 27.Dxf5! Fxf5 28.Txf5 De7 29.Tdxf8+ Rg7 30.T5f7+ Dxf7 31.Txf7+ (la finale de pions est gagnée.) Rxf7 32.Rg1 Rf6 33.Rf2 Rf5 34.Re3 h5 35.c5 e4 36.a3 Re5 37.g3 Rd5 38.b4 axb4 39.axb4 Re5 40.h3 Rd5 41.g4 hxg4 42.hxg4 Re5 43.g5 Rf5 44.b5! (Gligoric abandonne avant : 44...cxb5 45.c6 Re6 46.g6 et l'un des deux pions va à dame.) 1-0

Pal Benko-Israel Horowitz

Championnat des États-Unis (9^e ronde), New York, 1968. Ouverture Reti.

1.c4 c6 2.Cf3 d5 3.b3 (une formation popularisée par Richard Reti au début du xx^e siècle.) 3...Cf6 4.g3 e6 (4...Ff5 est plus ambitieux.) 5.Fg2 Fe7 6.0-0-0 7.Fb2 a5 8.a3 c5?! (8...Cbd7) 9.cxd5 exd5 10.d4! Ca6 (10...b6 11.Ce5) 11.Cc3 Ff5 12.Ce5 cxd4 13.Dxd4 (les blancs ont une cible en d5.) 13...Cc5 (attaque le pion b3 et en même temps, menaçant une fourchette.) (VOIR DIAGRAMME) 14.Cxd5! (la bagarre devient subitement très tactique.) Cxb3 15.Df4! (plus forte que : 15.Cxe7+ Dxe7 16.Df4 Cxa1 17.Dxf5 Cb3 18.Cg4 Cxg4 19.Dxg4 g6 20.Df4 Tad8 avec des chances réciproques.) 15...Cxd5? 16.Dxf5 Cxa1 17.Cxf7! (ouvre une brèche dans le roque noir. Après : 17.Td1? Ce3! était la pointe noire.) 17...Dc8? (sur : 17...Cc7 18.Fe4 Ta6 19.Dh5 avec une très forte attaque. Et après : 17...Txf7 18.Fxd5 Df8 19.Txa1+-) 18.Ch6+ Rh8 19.Dxd5 Cc2?? (19...De8 20.Fxa1+-) 20.Dg8+! (Horowitz abandonne avant d'être mat : 20...Txc8 21.Cf7#) 1-0



HORIZONTALEMENT

1. Où le rédacteur de cette grille a perdu son bon sens. – 2. Procrastina. – 3. Souvent avant devant. Nécessaire (pour Carson?). – 4. Thésaurise en cassette. Vieux bâtiment parisien. – 5. Guinche de croulant. Préposition britannique déformée par San Antonio. Quel soulagement! – 6. Envahissiez. – 7. Réduit à l'impuissance. – 8. Exiger la suppression. – 9. Le premier plaqué. Voie mal entretenue. – 10. Écoulement nasal.

VERTICALEMENT

I. Assez zoner. – II. Copulative. Drogue et bouleversée. – III. Refis l'opération. – IV. Contre feux. Unité livrée au désordre. – V. Préfixe privatif. Le timbre de la diva. – VI. Distillât du charbon. – VII. Un code pour Yari. Chromatographe. – VIII. Où le rédacteur a doublement perdu son bon sens. – IX. Feinté. Monte au printemps. – X. Attraction à vent.

SOLUTION DU PROBLÈME DE MOTS CROISÉS

Horizontalement: 1. Verticales. – 2. Atermoya-
3. Ci. Kit. – 4. Amasse. Nef. – 5. Bal. Of. Ourli-
6. Occupez. – 7. Neutralisé. – 8. Déléatuer. –
9. Ain. Fovl. – 10. Rhinorrhée.
Verticalement: 1. Vagabonder. – II. Et. Mace
(camée). – III. Recalcuati. – IV. Tris. Urtin
(unité). – V. Im. Soprano. – VI. Cokéfiar. – VII. Ayl.
Eluer. – VIII. Latnoziroh (horizontal). – IX. Eu.
Seve. – X. Soufflette.

SOLUTION DU PROBLÈME D'ÉCHECS

(Les Blancs ont un Fou et trois pions contre une
Tour, mais le Roi noir est très bien placé.) 1.d6!
Te8 (par exemple : 1...Rd5 2.d4 Th8 3.Re3 Th3+
4.Rf4 Th8 5.Fg6 Re6 6.Ff5+ Rf7 7.d5+-) 2.d4+!
Rxd4 (sur : 2...Rd5 3.Re3 Tb8 4.Fe4+ Re6 5.Fd3+-
Inexorablement, les pions vont avancer.) 3.d7
Txe5+ (après : 3...Td8 4.e6 Re5 5.e7+ les Blancs
vont avoir une Dame.) 4.Fe4!! (un magnifique
coup perturbateur, les Noirs sont perdus.) 4...
Txe4+ (4...Rxe4 5.d8D+-) 5.Rf3 1-0

.....

SAVEZ-VOUS QU'UN CONTRAT DE MUTUELLE EST PLUS TAXÉ QUE LE HAMBURGER D'UN FAST-FOOD ? POUR REDONNER DU POUVOIR D'ACHAT AUX FRANÇAIS ET AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS, **SUPPRIMONS LES TAXES SUR LES COTISATIONS !**

.....



TVA 10 %



TSA 14,07 %*

.....

* Plus de 14% des cotisations payées par les adhérents sont reversées à l'État sous forme de taxes. Pour une cotisation de 100 euros, seulement 86 euros vont dans les caisses de la mutuelle. Un surcoût non négligeable qui ne contribue ni aux prestations, ni aux services.

L'accès au meilleur état de santé possible est un droit fondamental. Aucun frein économique ne doit exister. Supprimer les taxes sur les cotisations, c'est redonner du pouvoir d'achat aux Français et améliorer l'accès aux soins !

LA SANTÉ EST UN DROIT

EN SAVOIR PLUS

Nos propositions sur www.mutuelles-de-france.fr  

Choisir la société numérique que **nous voulons**

Les transformations profondes induites par le numérique sont porteuses de promesses immenses mais nous questionnent aussi sur nos choix de société.

Au cœur de ces mutations, Orange met sa force d'innovation au service de l'humain pour que chacun devienne l'utilisateur éclairé d'un numérique dont il puisse, en conscience, tirer le meilleur.

Dans sa vie quotidienne, son travail, ses loisirs, ses engagements.

Découvrez l'ensemble de nos actions sur [orange.com](https://www.orange.com)



**Vous rapprocher
de l'essentiel**